

# **Office national du film du Canada**

**2007-2008**

**Rapport sur les plans et les priorités**

---

Beverley J. Oda  
Ministre du Patrimoine canadien  
et de la condition féminine



## Table des matières

<b>SECTION I – SURVOL .....</b>	<b>5</b>
1.1 Message de la ministre.....	6
1.2 Message du commissaire .....	7
1.3 Déclaration de la direction .....	9
1.4 Survol de l’ONF.....	10
Renseignements sommaires .....	10
Ressources financières .....	11
Ressources humaines .....	11
Lien aux secteurs de résultats du gouvernement du Canada.....	12
Alignement avec les priorités du gouvernement.....	13
Priorités de l’ONF en relation avec l’architecture des activités de programme .....	15
Plans et priorités de l’ONF .....	18
<b>SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE.....</b>	<b>25</b>
2.1 Analyse détaillée des activités de programme .....	26
2.2 Activités de programme : production d’œuvres audiovisuelles.....	27
Priorités .....	27
Plan .....	28
2.3 Analyse par activité de programme : distribution d’œuvres audiovisuelles .....	35
Priorités.....	35

Plans .....	36
2.4 Analyse par activité de programme : accès aux œuvres audiovisuelles et développement des réseaux .....	38
Priorités .....	38
Plans .....	38
2.5 Analyse par activité de programme : services de recherche et de conseil .....	41
Priorités .....	41
Plans .....	42
2.6 Analyse par activité de programme : fonds renouvelable .....	43
Ressources financières .....	43
Ressources humaines .....	43
<b>SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE .....</b>	<b>44</b>
3.1 Renseignements sur l’organisation .....	45
Structure organisationnelle .....	45
3.2 Gestion et administration de l’ONF .....	46
Priorités .....	47
Plan .....	47
3.3 Tableaux .....	50
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein .....	51
Tableau 2 : Postes votés et législatifs indiqués dans le Budget principal .....	52
Tableau 4 : Sommaire des dépenses et des revenus en capital par activité de programmes .....	53

Tableau 6 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles par activité de programme .....	54
Tableau 7 : Fonds renouvelable – Utilisation prévue des autorisations.....	55
Tableau 13: Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	56
Tableau 17 : Vérifications et évaluations internes achevées et à venir.....	57
<b>SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT .....</b>	<b>58</b>



## **SECTION I – SURVOL**

Ministre du Patrimoine canadien  
et de la Condition féminine



Minister of Canadian Heritage  
and Status of Women

Ottawa, Canada K1A 0M5



Le monde dans lequel vivent les Canadiens ne cesse de se transformer. Les frontières économiques s'estompent, les nouvelles technologies sont plus accessibles que jamais et les façons de mettre en valeur notre patrimoine et notre culture se renouvellent. Ces changements entraînent de nouveaux défis et multiplient les possibilités. Par leurs activités, les organismes du portefeuille de Patrimoine canadien permettent aux Canadiens de saisir toutes les possibilités qui s'offrent à eux en matière de culture, de patrimoine et de participation civique.

En tant que membre du portefeuille de Patrimoine canadien, l'Office national du film du Canada (ONF) contribue à la vitalité de la scène culturelle au Canada. Ses productions audiovisuelles sont un reflet de notre diversité culturelle et linguistique et contribuent à resserrer les liens qui unissent tous les membres de notre société. En outre, l'ONF appuie l'essor des artistes de la relève, l'innovation artistique et technologique ainsi que le rayonnement de notre cinéma au pays et au-delà de nos frontières. La 69<sup>e</sup> nomination de l'ONF aux Oscars, pour le court métrage d'animation *The Danish Poet*, en témoigne avec éclat.

La vision et les objectifs de l'Office national du film du Canada pour l'année 2007-2008 sont présentés dans ce *Rapport sur les plans et priorités*. Ils mettent en valeur l'apport de l'ONF au dynamisme du milieu culturel canadien et à l'édification de collectivités prospères et créatives partout au pays.

Beverley J. Oda

Canada



## **1.2 Message du commissaire intérimaire**

Créé en 1939 pour être «l'œil du Canada», l'Office national du film a su devenir au cours des années un instrument privilégié par les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays pour débattre des grands enjeux qui les préoccupent et présenter au reste du monde une image de notre pays qui reflète les diverses réalités du contexte canadien.

Le mandat actuel de l'ONF est de produire des films pour mieux faire connaître et comprendre les réalités sociales et culturelles du Canada. L'Office rend compte de ces dernières en soutenant et en encourageant des cinéastes issus de groupes qui n'ont pas toujours été à l'avant-plan de l'industrie cinématographique, dont les jeunes de la relève, les membres de diverses communautés culturelles et linguistiques, les Autochtones et les personnes handicapées. Qu'ils soient marginaux des grands centres urbains du Québec ou jeunes Amérindiens de l'Alberta, ils ont su trouver en cette agence culturelle une voix qui leur a permis d'exprimer leur opinion au Canada et même à travers le monde.

L'ère numérique, avec sa nature universelle, favorise la mondialisation de la production et de la distribution de la programmation audiovisuelle, et rend celle-ci plus accessible au public. Elle rend essentielle la présence de voix canadiennes, y compris les institutions publiques, pour maintenir l'individualité et l'identité canadiennes. Dans ce nouveau contexte, il est crucial que l'intérêt public soit bien servi. Les progrès technologiques doivent permettre de rejoindre tous les Canadiens et Canadiennes et doivent favoriser le dialogue autour d'enjeux importants pour toute la société canadienne. Pour y arriver, l'existence d'un producteur et distributeur public au Canada n'a jamais été aussi importante. La prolifération de contenu audiovisuel, professionnel ou amateur, et la présence de nouvelles plateformes de transmission changeront fondamentalement le paysage de la radiodiffusion ici et ailleurs. L'ONF est particulièrement bien placé pour veiller à ce que la population ait facilement accès à des voix canadiennes, grâce à des productions audiovisuelles innovatrices, stimulantes et pertinentes qui encouragent et défendent les intérêts et les valeurs du Canada sur la scène internationale.

Depuis sa création, l'ONF a été une source d'innovation pour l'industrie cinématographique canadienne, étant à l'avant-scène des nouveautés technologiques et contribuant à la réputation internationale d'excellence et d'avant-garde de l'industrie cinématographique canadienne dans le domaine du documentaire et de l'animation d'auteur. L'expertise de notre agence, particulièrement dans le domaine de la formation de nouveaux talents et de l'innovation, a permis à l'ONF de devenir un partenaire privilégié de l'industrie. Les initiatives pour améliorer la productivité de ses activités de production et de distribution cinématographique pourront être partagées avec le secteur privé afin de promouvoir la compétitivité de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle canadienne.

De ses premières images sur les grands et petits écrans, jusqu'à sa participation dans le développement de la technologie IMAX et plus récemment dans la distribution numérique, le mandat de l'ONF a été influencé à la fois par les politiques des divers gouvernements et par les Canadiens et Canadiennes. Par ses productions cinématographiques audacieuses, innovatrices et pertinentes, l'ONF joue un rôle clé dans la réalisation des priorités du gouvernement en suscitant le débat autour de divers enjeux tel que les questions environnementales, la violence dans les écoles et la place du Canada dans le monde. Son expertise dans la production et la distribution

d'œuvres audiovisuelles qui reflètent les préoccupations des Canadiens et Canadiennes fait également de l'Office un des piliers du développement de la politique culturelle du gouvernement.

L'année 2007-2008 sera une année de transition pour la direction et les employés de l'organisation. La fin du mandat du précédent commissaire coïncide avec la dernière année du cycle de planification stratégique entamé en 2002. Afin de continuer à offrir une vision pertinente de la diversité culturelle du pays aux Canadiens et au reste du monde et de jouer un rôle essentiel et indispensable dans l'industrie cinématographique canadienne, le conseil d'administration, la direction, les employés et les partenaires poursuivront leur réflexion stratégique. Cette réflexion visera à positionner avantageusement l'ONF et lui permettra de relever les nombreux défis posés par la conjoncture de l'industrie cinématographique canadienne et l'émergence de nouvelles technologies et plateformes de diffusion.

Tout au long du processus de repositionnement stratégique qu'il entreprendra avec le futur commissaire, l'ONF sera guidé par des principes de bonne gouvernance et de bonne gestion des fonds publics afin de répondre aux attentes des Canadiens et Canadiennes dans le domaine de la culture et d'optimiser la valeur de cette institution publique à leurs yeux.

Finalement, j'aimerais tout particulièrement remercier M. Jacques Bensimon, commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de l'ONF entre 2002 et 2006, pour sa contribution à l'univers cinématographique canadien. Sa vision et sa passion pour l'Office national du film et pour le cinéma canadien ont grandement contribué au renouveau et à l'essor que l'ONF a connus au cours des cinq dernières années. Sous son égide, l'ONF a su porter un regard attentif sur les grands développements qu'a vécus la société canadienne contemporaine. L'ONF continu d'être une voix pour que les Canadiens et Canadiennes de divers milieux puissent faire connaître leurs réalités d'un océan à l'autre et partout dans le monde.



Claude Joli-Cœur

Commissaire du gouvernement à la cinématographie  
et président de l'Office national du film du Canada par intérim

### 1.3 Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2007-2008 de l'Office national du film du Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du ministère qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.

Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans le RPP.



---

Maryse Charbonneau  
Directrice, Administration

## 1.4 Survol de l'ONF

### Renseignements sommaires

L'Office national du film est une institution publique de production et de distribution disposant d'une vaste collection de films, d'un laboratoire de conservation, ainsi que de services de postproduction et de recherche et développement. Mémoire vivante des Canadiens et des Canadiennes, l'ONF est résolument tourné vers l'avenir et vers le monde : l'ONF ouvre la voie aux nouveaux talents, encourage l'innovation artistique et technologique, développe les collaborations sur le plan national et international et participe activement à la production de contenus qui suscitent des débats autour d'enjeux contemporains et importants pour la société canadienne.

**Mandat** -- À titre d'agence culturelle rendant compte au Parlement, l'Office national du film est investi d'un mandat clair défini dans la Loi sur le cinéma de 1985 qui est de susciter et promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national et notamment de :

- a) produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;*
- b) représenter le gouvernement fédéral dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale liée à des films cinématographiques réalisés pour le gouvernement ou l'un de ses départements;*
- c) faire des recherches sur les activités filmiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes faisant de la production de films;*
- d) conseiller le gouverneur en conseil en matière d'activité filmique;*
- e) remplir, en matière d'activités filmiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.*

**Mission** -- *Produire et distribuer des œuvres audiovisuelles distinctives, audacieuses et pertinentes qui reflètent la diversité culturelle et qui présentent au Canada et au monde un point de vue authentiquement canadien.*

**Vision** -- Lors de son exercice de planification stratégique pour la période 2002-2006, l'Office national du film s'est doté de la vision suivante : *De renommée internationale, l'ONF est reconnu comme étant indispensable à tous les Canadiens et Canadiennes en tant que producteur et distributeur d'œuvres audiovisuelles **innovatrices et pertinentes** sur le plan social.*

### Bureaux

En plus de son siège social situé dans la capitale nationale et de son bureau chef de Montréal, l'Office national du film possède des centres de production à Halifax, Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver, un bureau de production à Québec, deux centres de consultation à Montréal et Toronto.

## Avantages pour la population canadienne et pour le monde

Dans son rapport *Rendement Canada 2006*, le gouvernement du Canada rapportait que « *Les Canadiens affirment que pour eux, une culture canadienne vigoureuse est importante et ils demandent donc au gouvernement de faire en sorte, en dépit d'un marché culturel de petite taille, que les conditions propices à l'enracinement de la culture canadienne soient développées. Ils veulent des choix canadiens qui reflètent la créativité et le talent canadiens, la dualité linguistique, la diversité multiculturelle et la place spéciale que les peuples autochtones occupent au sein de leur société.*»<sup>1</sup> L'ONF est un instrument de choix du gouvernement canadien pour répondre aux attentes des Canadiens et Canadiennes. Il produit, dans les deux langues officielles, un contenu audiovisuel canadien sur des enjeux sociaux qui préoccupent les collectivités à l'échelle du pays. Ses productions audiovisuelles réalisées par les membres de diverses communautés culturelles, linguistiques et autochtones de partout à travers le Canada ont révélé de nombreux talents prometteurs parmi les cinéastes de la relève. De telles œuvres ont proposé un point de vue authentiquement canadien reconnu tant au pays qu'à l'étranger.

Depuis ses débuts, l'ONF joue un rôle de premier plan au sein de l'industrie audiovisuelle canadienne et sur la scène internationale. Si l'industrie canadienne du cinéma est aussi vibrante et reconnue mondialement aujourd'hui, c'est pour beaucoup grâce à la contribution majeure de l'ONF dans l'histoire de l'animation et du documentaire. Lieu exceptionnel de création, l'ONF favorise l'exploration des grands enjeux sociaux contemporains et privilégie un cinéma d'opinion diversifié et fort.

Grâce à l'application de nouvelles technologies dans le domaine de l'audiovisuel, l'ONF a su développer divers réseaux de distribution traditionnels et virtuels qui rendent sa production cinématographique et sa collection, véritable mémoire de la collectivité canadienne, encore plus accessible aux Canadiens et Canadiennes de toutes les provinces.

### Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
67 276	64 988	64 988

### Ressources humaines

2007-2008	2008-2009	2009-2010
498	498	498

<sup>1</sup> Conseil du Trésor, *Le rendement Canada 2006 : la contribution du gouvernement du Canada*, Ottawa, 2006, p.43

## Priorités de l'ONF

#	Nom	Type
1	Maintenir une programmation globale d'œuvres audiovisuelles distinctives, audacieuses et pertinentes qui encourage l'engagement social avec une attention particulière sur la production de long métrage documentaire et une approche cohérente envers les productions de court métrage.	Obligatoire
2	Consolider la capacité de l'ONF à repérer et encourager les talents les plus prometteurs et travailler avec eux – assurant ainsi la promotion des cinéastes de la relève et des talents de communautés d'intérêts (autochtones, linguistiques, ethniques) et encourageant la diversité régionale.	Obligatoire
3	Soutenir l'industrie canadienne du cinéma par des partenariats de coproduction avec le secteur privé et le développement de coproductions internationales.	Obligatoire
4	Renforcer l'innovation sur les plans du contenu, de la forme et de la technologie.	Obligatoire
5	Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'industrie cinématographique canadienne.	Obligatoire
6	Renforcer les réseaux de distribution de l'ONF et optimiser les revenus de l'ONF.	Obligatoire
7	Favoriser la conservation de la collection de l'ONF dans les nouveaux formats numériques émergents et accroître l'accès équitable de celle-ci à travers le Canada.	Obligatoire
8	Maintenir, favoriser et accroître les initiatives de recherche et développement afin de confirmer l'ONF comme chef de file, auprès de ses partenaires et dans le milieu cinématographique canadien.	Obligatoire
9	Améliorer la responsabilisation, les pratiques commerciales et les systèmes d'information.	Obligatoire
10	Renforcer la reddition de comptes, la gestion du risque, la gestion de ressources et la gouvernance.	Obligatoire

## Lien aux secteurs de résultats du gouvernement du Canada

L'Office national du film du Canada est une agence culturelle relevant du ministère du Patrimoine canadien. Il soutient le ministère dans sa mission de faire de notre pays un lieu stimulant où règne la cohésion et un lieu où tous les Canadiens peuvent participer à la vie culturelle et sociale. L'agence culturelle contribue directement à la réalisation des deux résultats stratégiques du ministère<sup>2</sup> :

- les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde;
- les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces deux résultats stratégiques sont à leur tour intrinsèquement reliés aux objectifs du gouvernement du Canada ayant trait à la consolidation des fondements sociaux du Canada. Il est question ici d'une société

<sup>2</sup> Patrimoine canadien, *Rapport sur les plans et les priorités*, Ottawa, 2006, p. 12

inclusive qui favorise la dualité linguistique et la diversité ainsi qu'une culture et un patrimoine canadiens dynamiques. Le gouvernement du Canada, dans sa réponse au comité permanent du Patrimoine canadien, a confirmé la pertinence du rôle de l'Office comme outil essentiel pour sa stratégie culturelle lorsqu'il a affirmé que : «L'ONF est un organisme clé pour la production et la distribution de films et autres œuvres audiovisuelles, qui reflètent la réalité culturelle et sociale du Canada.»<sup>3</sup>

### **Alignement avec les priorités du gouvernement**

Par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien, l'ONF contribue directement à la réalisation des priorités du gouvernement fédéral énoncées dans le discours du Trône d'avril 2006 et qui furent réitérées dans le Budget fédéral et la récente mise à jour économique et financière de la même année. Par son mandat social et ses productions cinématographiques originales, l'organisme canadien à vocation culturelle assiste le gouvernement fédéral dans la réalisation, de façon novatrice, des priorités suivantes :

- a. La gestion de l'environnement : le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour protéger notre environnement, notamment pour améliorer la qualité de l'air, réduire la pollution et s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre.

L'ONF est conscient que l'environnement et le développement durable est plus que jamais au cœur des préoccupations des citoyens canadiens et c'est pourquoi nous produisons des œuvres audiovisuelles qui alimentent la réflexion et la discussion sur ce sujet. En plus des films à thématique environnementale réalisés ou en cours de production tels que *Manufactured Landscape* ou *Les réfugiés de la planète bleue*, l'ONF travaille présentement à une proposition d'un vaste projet multiplateforme qui mettra en valeur des technologies respectueuses de l'environnement développées par des chercheurs du Canada et encouragera les citoyens à prendre des actions concrètes pour améliorer l'environnement.

- b. S'attaquer au crime :

Le gouvernement s'est engagé à faire la prévention du comportement criminel et à travailler avec les gouvernements des provinces et des territoires pour aider les collectivités à offrir des perspectives d'avenir aux jeunes et à mettre fin au cycle de violence qui détruit tant de vies et de collectivités.

L'ONF produit, dans les deux langues officielles, un contenu audiovisuel canadien sur des enjeux sociaux qui préoccupent les collectivités à l'échelle du pays, qui s'intéressent, entre autres, aux sources de la violence dans nos sociétés. De plus, des initiatives comme Wapikoni Mobile et Vidéo Paradiso encouragent avec succès la participation des jeunes et leur fournissent un moyen d'expression original pour partager leurs réalités.

**Vidéo Paradiso** : Ce programme auquel l'ONF collabore est un studio ambulant de formation et de création audiovisuelle pour les jeunes marginaux des centres urbains de Montréal et de Québec. Tout en apprivoisant la caméra, les jeunes cinéastes documentent leur réalité de l'intérieur : une façon de faire entendre leurs voix, de briser le silence.

---

<sup>3</sup> Patrimoine Canada, *Renforcer notre souveraineté culturelle - fixer les priorités du système canadien de radiodiffusion*, Ottawa, 2005, p.18

c. Le Canada – fort, uni, indépendant et libre

Le gouvernement s'est engagé à promouvoir les valeurs et les intérêts que partagent les Canadiens et Canadiennes. De manière plus générale, le gouvernement s'est engagé à promouvoir et à défendre à l'étranger les valeurs qui sont fondamentales pour le Canada : la liberté, la démocratie, la primauté du droit et les droits de la personne.

L'ONF produit des œuvres cinématographiques novatrices et percutantes qui véhiculent les valeurs canadiennes ici et dans le monde. Que ce soit un documentaire sur les missions de paix de l'ONU dont le Canada est l'un des principaux contributeurs tel que *The Peacekeepers* ou un court métrage d'animation sur la résolution de conflits, l'ONF est un instrument de choix pour transmettre les valeurs fondamentales de notre pays.

d. Les immigrants et les Autochtones :

Le gouvernement canadien s'est engagé à améliorer les possibilités pour tous les Canadiens, notamment les Autochtones et les nouveaux arrivants.

L'ONF joue un rôle unique dans la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles réalisées par les membres de ces communautés ethnoculturelles et autochtones. De plus, plusieurs initiatives de l'agence fédérale ont été créées spécifiquement pour rejoindre les membres de diverses communautés autochtones et ethnoculturelles.

**Programmes de l'ONF visant les communautés autochtones :**

*Wapikoni Mobile* est un studio de production cinématographique ambulant imaginé par la cinéaste Manon Barbeau, et appuyé par l'ONF, qui va à la rencontre des jeunes Autochtones. Ces derniers sont initiés aux techniques de production et signent leurs premiers films ou clips sonores.

*First Stories* vise à développer les talents et l'expertise d'Autochtones en production cinématographique et télévisuelle. Cette initiative permet à des jeunes cinéastes autochtones du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Nord de suivre une série de séminaires intensifs au terme desquels ils sont invités à déposer des propositions de court métrage portant sur des enjeux sociaux.



**Priorités de l'ONF en relation avec l'architecture des activités de programme**

<b>Résultat Stratégique : Produire et rendre accessibles des œuvres audiovisuelles pertinentes, ambitieuses et innovatrices qui offrent aux Canadiens et aux Canadiennes une meilleure compréhension du Canada et du monde.</b>				
Activités	Résultats prévus	Dépenses prévues		Contribue à la priorité suivante
		2007-2008	2008-2009	
<b>Production d'œuvres audiovisuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 85% de la programmation de l'ONF touchera des enjeux sociaux;</li> <li>▪ La programmation se caractérisera par la production de documentaires d'opinion, de films d'animation, de films de fiction innovateurs et de produits nouveaux médias;</li> <li>▪ Niveau d'accessibilité des films de l'ONF à travers le Canada;</li> <li>▪ Les projets produits seront innovateurs par leur contenu, leur forme et leur diffusion; ils feront place à l'expérimentation;</li> <li>▪ Le maintien du nombre de coproductions nationales et internationales;</li> <li>▪ Le maintien du nombre de productions réalisées par la relève;</li> <li>▪ Le développement et le perfectionnement continus de nouveaux talents.</li> </ul>	47 572	47 172	47 172
				<p>Priorité 1</p> <p>Priorité 1</p> <p>Priorités 1, 6 &amp; 7</p> <p>Priorités 1 &amp; 4</p> <p>Priorité 3</p> <p>Priorité 2</p> <p>Priorité 2</p>

Activités	Résultats prévus	Dépenses prévues			Contribue à la priorité suivante
		2007-2008	2008-2009	2009-2010	
<b>Distribution d'œuvres audiovisuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rejoindre l'auditoire canadien et international;</li> <li>▪ Optimiser les revenus afin de contribuer au succès de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision;</li> <li>▪ Acquérir un plus grand nombre de productions complémentaires au catalogue de l'ONF.</li> </ul>	2 416	2 398	2 398	Priorités 6 & 7  Priorité 6  Priorité 6
<b>Accès aux œuvres audiovisuelles et développement des réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer l'accès à la collection de l'ONF par l'entremise de ses différentes activités et outils, notamment ses médiathèques et ses autres ressources;</li> <li>▪ Continuer la numérisation de la collection de l'ONF;</li> <li>▪ Favoriser la participation citoyenne par des projections publiques ou d'autres moyens jugés appropriés;</li> <li>▪ Améliorer la présence de l'ONF et de ses productions à la télévision, dans les festivals, dans les écoles, lors des activités de l'industrie et auprès du gouvernement fédéral;</li> <li>▪ Assurer une présence soutenue des productions de l'ONF dans les divers réseaux communautaires et éducatifs du Canada.</li> </ul>	13 628	11 768	11 768	Priorité 7  Priorité 7  Priorités 6 & 7  Priorités 6 & 7  Priorités 6 & 7

Activités	Résultats prévus	Dépenses prévues			Contribue à la priorité suivante
		2007-2008	2008-2009	2009-2010	
<b>Services de recherche et de conseil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un effort appréciable de recherche et développement des techniques et de la technologie en audiovisuel;</li> <li>▪ Maintenir l'ONF comme étant un point de référence en cinématographie.</li> </ul>	3 660	3 650	3 650	Priorité 8
	<b>TOTAL</b>	67 276	64 988	64 988	

# Plans et priorités de l'ONF

## Environnement de planification

L'environnement d'affaires externe pour la période de planification stratégique concernée est caractérisé par les attentes rehaussées du gouvernement concernant la saine gouvernance, par une industrie cinématographique en pleine mutation notamment en raison de l'émergence de nouvelles technologies pour la production et de nouvelles plateformes pour la distribution de films ainsi que l'examen de ses ententes de partenariats.

Au sein de l'organisation, la finalisation du processus de réorganisation, la nomination future d'un nouveau commissaire du gouvernement à la cinématographie et le repositionnement stratégique de l'Office auront des incidences importantes sur le cycle de planification.

## Environnement d'affaires externes

### Attentes du gouvernement

L'ONF rend des comptes au ministère du Patrimoine canadien, chargé d'administrer la *Loi sur le cinéma* qui régit ce dernier. Cet organisme canadien à vocation culturelle est financé principalement par des crédits parlementaires et par les revenus tirés de l'exploitation de ses produits.

Le gouvernement du Canada a fait de la saine gouvernance des institutions gouvernementales et du rétablissement de l'imputabilité une priorité de son mandat électoral. La *Loi fédérale sur la responsabilité* propose des mesures précises qui visent à accroître la responsabilisation, la transparence et la surveillance des activités gouvernementales. De plus, le cadre de responsabilisation de gestion énonce la liste des attentes concernant la gestion moderne de la fonction publique afin d'assurer un rendement organisationnel supérieur.

L'analyse et la conformité aux exigences gouvernementales en matière de bonne gestion est un processus continu chez cet organisme à vocation culturelle, de même qu'une priorité organisationnelle. L'ONF maintient des pratiques d'affaires qui favorisent la bonne gouvernance, l'imputabilité et assure le lien de confiance avec la population canadienne. Il s'est assuré que toutes ses activités respectent ou excèdent les plus hauts standards dans ces domaines. Les principes de bonne gestion publique et de responsabilisation émis par le gouvernement orienteront les prochaines discussions du conseil d'administration et du comité de direction lors du processus de repositionnement stratégique qu'entreprendra l'ONF.

## **Industrie cinématographique et télévisuelle du Canada**

Selon les données fournis par Profil 2006<sup>4</sup>, après avoir expérimenté une forte croissance au début des années 2000, l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle canadienne a connu un ralentissement de ses activités au cours des deux dernières années. La valeur totale des productions cinématographiques canadiennes accusait en 2004-2005 une baisse de 116 millions de dollars, soit une diminution de 31% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est en partie attribuable à la diminution des coproductions officielles, qui ont diminué de 39% en 2004, surtout les collaborations touchant la production de longs métrages. Cette performance a eu une incidence sur la création d'emploi de l'industrie de production audiovisuelle puisque celle-ci a diminué de 11% en une année. Le PIB réel attribuable au groupe des industries du film et de la vidéo fut également affecté puisqu'après avoir connu une augmentation moyenne de 5,0% par année entre 1998 et 2004, ce dernier a expérimenté une diminution de 3,7% en 2004.

La valeur d'exportation<sup>5</sup> de la production télévisuelle et cinématographique s'élevait à 1,73 milliard de dollars en 2004-2005, ce qui représentait une baisse de 24% par rapport à l'année précédente. Cette importante diminution découlait en grande partie de la diminution de 23% de la production étrangère au Canada qui a connu une baisse de 23% en une année. La valeur d'exportation de la production cinématographique canadienne, quant à elle, est tombée à 31 millions de dollars, soit une diminution de 72% par rapport à l'année précédente.

Comme le démontrent ces statistiques, l'industrie du cinéma au Canada fait face à de nombreux enjeux importants qui pourraient avoir des conséquences à plus long terme sur ses perspectives de croissance. Les coûts de production sont constamment à la hausse depuis les dix dernières années, non seulement à cause de facteurs inflationnistes, mais également en raison de la hausse du coût d'acquisition des droits sous-jacents. Avec la fragmentation des marchés, l'investissement étranger dans le domaine cinématographique et audiovisuel au Canada ainsi que les préventes internationales sont à la baisse, privant ainsi les producteurs d'importantes sources de revenus et rehaussant l'importance des divers programmes gouvernementaux pour le financement de productions audiovisuelles. Les marges bénéficiaires de l'industrie sont désormais de 1,6%, ce qui est moins de la moitié de la moyenne des industries canadiennes.

Tous ces facteurs affecteront non seulement les producteurs privés, mais auront également une incidence sur les opérations de l'Office national du film tout au long de la période de planification couverte par le présent rapport.

### **Contexte du documentaire canadien**

Le documentaire est le genre cinématographique qui a fait la réputation du Canada à l'étranger depuis l'avènement du cinéma direct au début des années soixante. Les nombreux prix gagnés à

---

<sup>4</sup> Groupe Nordicité, *Profil 2006 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada*, Ottawa, février 2006

<sup>5</sup> La valeur d'exportation pour les fins du rapport Profil 2006 du Groupe Nordicité est composée des préventes à l'étranger et des avances de distributions étrangères de tous les projets portant visa, de même que des préventes et des avances de distribution étrangères de tous les projets portant visa, de même que des préventes et des avances de distribution estimatives des productions ne portant pas visa et de la valeur des productions étrangères.

travers le monde par des films produits par l'ONF et par les cinéastes et producteurs indépendants confirment la reconnaissance internationale du documentaire canadien et contribuent à la renommée du pays.

Au Canada, comme ailleurs dans le monde, la production documentaire, son financement et sa distribution sont l'objet de pressions importantes. Malgré son regain de popularité, particulièrement en salle à la suite du succès populaire de documentaires long-métrage tels que *Super Size Me* et *The Corporation*, le genre documentaire représente 17 % des productions canadiennes portant visa<sup>6</sup> (293 millions de dollars) ce qui représente une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente.<sup>7</sup>

Avant même les succès planétaires de documentaires comme *Fahrenheit 9/11* ou encore *La Marche de l'Empereur*, l'ONF avait fait déjà depuis plusieurs années le pari d'un cinéma d'auteur fort, capable de rivaliser commercialement avec le long métrage de fiction. Actuellement, l'ONF produit et coproduit, bon an mal an, une dizaine de longs métrages documentaires.

Comme le souligne le dernier rapport du comité permanent du Patrimoine canadien sur l'industrie cinématographique, de nouvelles avenues se dessinent pour le documentaire, particulièrement « *les documentaires longs métrages [qui] ont obtenu beaucoup de succès à l'échelle tant nationale qu'internationale; ils sont depuis longtemps l'un des atouts de l'industrie cinématographique canadienne.* »<sup>8</sup> Toutefois, les sources de financement pour ce type de documentaires s'avèrent limitées, ce qui rend leur production difficile. Quelques rares distributeurs du secteur privé demeurent des intervenants-clés dans la distribution de documentaires, mais ils concentrent le plus souvent leurs efforts sur les séries ou documentaires de divertissement.

Dans un pareil contexte, l'ONF joue un rôle unique et essentiel dans la distribution de documentaires, entre autres, en distribuant les films qu'il produit, coproduit et acquiert des producteurs privés. L'ONF met à la disposition de l'industrie un savoir-faire unique qui allie créativité et innovation technologique. L'Office a fait des documentaires d'opinion une de ses priorités opérationnelles, car la population veut voir des films qui l'aident à mieux comprendre les enjeux qui la touchent. Les documentaires de l'ONF sont un outil important pour favoriser la réflexion au sein de la population canadienne et des divers intervenants des milieux politiques, économiques et sociaux.

## **Révolution de la Haute Définition**

Depuis quelques années, l'univers vaste de la télédiffusion d'ici et d'ailleurs entreprend le virage vers la haute définition (HD). La situation évolue rapidement et, d'ici quelques années, la production en définition standard (SD) et la diffusion analogique seront choses du passé. Dans ce contexte, il est très important que le public canadien ait accès à du contenu canadien en haute

---

<sup>6</sup> Production portant visa : Dans Profil 2006, s'entend d'une production réputée canadienne par le BCPAC et, en conséquence, admissible au Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CPIC).

<sup>7</sup> Ibid, p.20

<sup>8</sup> Rapport du comité permanent sur le patrimoine canadien, *Scénario, Grand écran et auditoire une nouvelle politique du film pour le 21<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Novembre 2005, p. 88.

définition. Les maisons de production des États-Unis et de l'Union européenne (UE) se préparent à la transition HD afin de satisfaire à la demande des télédiffuseurs.

Plusieurs télédiffuseurs planifient l'élimination progressive de la transmission analogique et diffusent de plus en plus en HD. Dans les années à venir, toute leur programmation devrait être en HD. Sur le plan de la réglementation, le Sénat des États-Unis a voté une motion de budget demandant aux stations de télévision traditionnelles d'arrêter la diffusion analogique aérienne au plus tard le 17 février 2009. Pour leur part, les États membres de l'UE choisissent également des dates pour arrêter la diffusion analogique terrestre : certains ont opté pour 2010, d'autres pour 2012. Au Royaume-Uni, la suppression du service analogique commencera en 2008 et tout service analogique aura cessé avant 2012<sup>9</sup>. À titre de producteur public, l'ONF doit se préparer bien avant qu'une date d'arrêt soit fixée au Canada. Pour être prêt en 2009-2010, il doit produire tous ses documentaires et films d'animation en HD d'ici 2008-2009, puisque le cycle de production dure environ 18 mois.

### **Multiplication des plateformes**

Grâce à la numérisation, les Canadiens et Canadiennes peuvent, où qu'ils se trouvent, regarder films et émissions de télévision sur le support et sur la plateforme de leur choix : DVD, baladeur numérique, lecteur de vidéo mobile, diffusion Web ou autre. Même si la révolution numérique offre des possibilités extraordinaires aux maisons de production et aux distributeurs, elle pose aussi d'énormes difficultés. L'ONF se prépare à cette révolution depuis quelques années déjà en créant des partenariats et en menant des recherches sur la qualité de l'image, les modes de transfert innovateurs, l'accessibilité et la diffusion en vue de la transition vers la technologie numérique.

Durant les prochaines années, la multiplication des formats numériques posera de nombreux défis à l'ONF. La HD deviendra le format de tournage, de télédiffusion et de distribution incontournable sur les marchés canadiens et étrangers. Sans capacité de production HD et de distribution numérique sur plateformes multiples, l'Office mettrait en péril ses activités de distribution, et ses revenus pourraient accuser une forte baisse.

Les nouvelles technologies numériques permettent aux consommateurs de générer eux-mêmes du matériel audiovisuel et de l'échanger avec leurs pairs par le biais de réseaux de distribution interactifs. Le passage aux formats numériques crée de nouvelles plateformes d'exploitation qui redéfinissent l'environnement audiovisuel et fragmentent les auditoires. Sans options canadiennes en langues française et anglaise, les générations futures se tourneront de plus en plus vers des médias véhiculant la culture et les points de vue américains.

L'ONF doit rapidement adapter sa chaîne de production, ses stratégies de distribution et les méthodes de gestion de sa collection pour s'assurer de satisfaire aux objectifs de son programme et de conserver son rôle de chef de file auprès de ses partenaires et de la population canadienne. Toutefois, les coûts sont importants pour l'industrie privée comme pour l'organisation. Cette transition représente un défi de taille.

---

<sup>9</sup> Garry Sears, William Murray et Deborah Drisdell, *La production numérique au Canada*, 2006, p. 9.

## **Droits d'auteur**

L'augmentation du coût d'achat des droits d'auteur ainsi que la hausse des coûts d'assurance pour protéger ces droits affectent particulièrement la production du genre documentaire au Canada. Dans un sondage réalisé auprès des membres de l'organisation des documentaristes du Canada (DOC), 85% des répondants mentionnaient que les coûts plus élevés des droits d'auteur leur étaient plus préjudiciables que bénéfiques, particulièrement en raison des dépenses plus élevées qu'ils engendraient et des limites de l'utilisation de matériel d'archives audiovisuelles.<sup>10</sup>

L'ONF, en qualité de producteur public, doit s'assurer de posséder les droits afférant sur ses films afin que la population canadienne puisse en jouir le plus longtemps possible. L'augmentation du coût d'achat des droits se répercute directement sur le coût des productions, mais également sur ceux nécessaires pour maintenir l'accès à sa collection. Cela représente un défi très important pour l'ONF.

Afin de diminuer l'impact de cette réalité sur ses ressources financières, l'ONF s'est doté d'une stratégie d'achat de droits minimaux. Par ailleurs, il a également bénéficié de l'aide du Fonds Mémoire pour le renouvellement de droits sur certains titres patrimoniaux. Il n'en demeure pas moins que des ressources financières supplémentaires pourraient être nécessaires afin de maintenir l'accessibilité du patrimoine filmique de l'institution fédérale pour les Canadiens et les Canadiennes.

Après avoir rendu une part appréciable de sa collection accessible en format DVD, plus de 3 500 titres à ce jour, l'ONF souhaite poursuivre le développement de ses outils de numérisation afin que ses productions soient accessibles et qu'elles le soient dans un format qui réponde aux attentes de sa clientèle. Pour y parvenir, l'ONF a négocié et signé en décembre 2006 deux ententes avec les associations d'artistes ACTRA (association d'acteurs anglophones) et SARTEC (association des scénaristes au Québec) concernant les droits de distribution numérique de ses films (distribution via Internet et nouvelles technologies de diffusion). Pour la prochaine période de planification, l'ONF poursuivra son travail en ce sens.

## **Partenariats**

L'établissement de partenariats stratégiques est essentiel pour la réalisation du mandat et de la vision de l'ONF. Celui-ci cherche à forger des partenariats avec des maisons de production et de distribution du secteur privé canadien et avec des diffuseurs publics afin de coproduire, diffuser et distribuer ses films. À l'échelle internationale, l'Office national du film s'est assuré de former des alliances en vue d'optimiser les synergies potentielles et d'accroître les ventes et les revenus. Tout récemment, l'ONF et le Secrétariat de l'audiovisuel du Brésil ont conclu une entente sur le développement du cinéma numérique, de projets de coproduction, de distribution, de développement des réseaux, de formation, de même que de recherche et développement. L'ONF a également signé un protocole d'entente avec la Media Development Authority de Singapour (Commission pour le développement des médias). En vertu de cette entente, l'ONF et la MDA ont convenu de collaborer à des projets de coproduction, d'éducation et de formation, ainsi que de développement technologique.

---

<sup>10</sup> Kirwan Cox, *Censorship by copyright : Report of the Doc copyright survey*, Rigaud, 2005



En 2005-2006 le tiers des œuvres produites par l'ONF ont été rendues possibles grâce à une coproduction impliquant des partenaires canadiens des secteurs public et privé. C'est en misant sur notre capacité d'innover et sur sa plus-value côté production, mais également côté formation et diffusion, que nous avons su resserrer nos liens avec les producteurs privés du pays. L'ONF souhaite bonifier la place du secteur public sur la scène internationale afin de tirer profit de la mondialisation des marchés et accroître sa notoriété internationale et celle de l'industrie canadienne.

Par ailleurs, en plus de ses ventes substantielles dans le milieu de l'éducation, l'ONF favorise l'établissement de collaborations avec le personnel enseignant, les établissements de recherche et d'enseignement, ainsi que les bibliothèques. Il existe d'ailleurs un réseau de bibliothèques partenaires. L'ONF fournit aussi des documents pédagogiques, organise des ateliers à l'occasion de nombreux congrès annuels du personnel enseignant à l'échelle régionale et provinciale, et offre des activités de formation au personnel enseignant dans les universités.

Au cours de la période de planification, l'ONF procédera à un examen minutieux de ses partenariats existants, incluant les bibliothèques et les distributeurs. Ils seront tous évalués à la lumière de la prochaine orientation stratégique que l'organisation mettra en place une fois son processus de planification stratégique terminé. À la suite des résultats de cet examen, l'ONF pourra ainsi évaluer lesquels de ses partenariats lui permettent de remplir son mandat et ceux nécessitant des modifications pour mieux servir les besoins de l'Office et répondre aux attentes de ses partenaires.

## **Environnement d'affaires interne**

En tant que producteur et distributeur public de documentaires et de films d'animation, l'ONF encourage la diversité culturelle et les communautés autochtones, fait la promotion des langues officielles et encourage la participation des citoyens. Avec ses sept centres de production situés à travers le Canada et ses services de distribution, l'Office reflète la diversité de notre pays et peut rejoindre les Canadiens et Canadiennes de partout à travers le Canada ainsi que les citoyens du monde entier.

## **Fin du terme du Commissaire et président de l'ONF**

Le 18 décembre 2006 marquait la fin du mandat de M. Jacques Bensimon à la tête de l'ONF. Un comité de sélection a été mis sur pied au sein du conseil d'administration afin de pouvoir recommander à la ministre du Patrimoine canadien un candidat adéquat pour permettre à l'agence gouvernementale de faire face aux nombreux défis qu'elle rencontrera au cours de son prochain cycle de planification. Pendant le processus de sélection, M. Claude Joli-Cœur, directeur des Relations d'affaires et services juridiques de l'Office national du film, agira comme Commissaire intérimaire jusqu'à ce que le nouveau commissaire entre en fonction. Lors de la réunion du conseil d'administration de décembre 2006, les membres ont demandé au comité de direction de procéder à une évaluation des résultats accomplis au cours de la période de planification ainsi qu'à la consolidation des nombreux changements apportés à l'institution durant les dernières années.

## **Fin du plan stratégique 2002-2006**

L'année 2006-2007 marque non seulement la fin du terme du précédent commissaire, mais également la dernière année du plan stratégique quinquennal de 2002-2006. Au cours des cinq dernières années, l'ensemble des activités de l'ONF visait à le repositionner en tant que partenaire essentiel dans un environnement cinématographique national et international en constant changement. À la recommandation du conseil d'administration, le comité de direction entreprendra la production du plan stratégique de l'ONF une fois le prochain commissaire nommé.

Alors que l'ONF est en pleine période de transition, la gestion efficace, efficiente et qui favorise l'imputabilité dans l'administration des fonds publics demeure un principe qui guide toutes ses décisions. Les nouvelles priorités de l'ONF devront lui donner une direction claire qui doit lui permettre de demeurer pertinent dans l'univers plus vaste de la production et la distribution cinématographique et télévisuelle au Canada, tant sur le plan artistique que technologique.

## **Finalisation de la restructuration de la direction de Marketing et communications**

Les démarches afin de mettre en place la direction du Marketing et communications ont été complétées à l'automne 2006. Cette direction a reçu le mandat d'assurer la cohérence dans les activités de communications et de marketing grâce à une vue d'ensemble de tous les projets. Au cours de l'année 2007-2008, la direction Marketing et communications travaillera de concert avec les autres directions de l'ONF pour finaliser les processus de travail qui permettront de coordonner nos réflexions et nos actions de communication et de mise en marché de façon concertée.

**SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME  
PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE**

## 2.1 Analyse détaillée des activités de programme

<b>Dépenses prévues pour les activités de programme par résultat stratégique</b>				
(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Production d'œuvres audiovisuelles	50 914	47 572	47 172	47 172
Distribution d'œuvres audiovisuelles	2 392	2 416	2 398	2 398
Accès aux œuvres audiovisuelles et développement des réseaux	14 289	13 628	11 768	11 768
Services de recherche et de conseil	3 657	3 660	3 650	3 650
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>71 252</b>	<b>67 276</b>	<b>64 988</b>	<b>64 988</b>

## 2.2 Activités de programme : production d'œuvres audiovisuelles

Son Excellence la Très Honorable Michaëlle Jean, Gouverneure générale du Canada, le disait lors de sa lecture du discours du Trône, le 4 avril 2006 : l'expression créatrice en dit long sur la santé démocratique d'une société. De plus, elle affirmait que la dualité linguistique du Canada constituait un atout pour notre pays. Dans cette perspective, l'ONF, à travers ses productions, contribue à faire connaître la créativité canadienne et sa diversité sur la scène nationale et internationale.

### Ressources financières

2007-2008	2008-2009	2009-2010
47 572	47 172	47 172

### Ressources humaines

2007-2008	2008-2009	2009-2010
273	273	273

### Priorités

Afin d'atteindre les résultats susmentionnés, l'ONF entend prioriser les éléments suivants durant la période de planification de trois ans.

- a) **Maintenir une programmation globale d'œuvres audiovisuelles distinctives, audacieuses et pertinentes avec une attention particulière sur la production de long métrage documentaire et une approche cohérente envers les productions de court métrage.**
- b) **Consolider la capacité de l'ONF à repérer et encourager les talents les plus prometteurs et à travailler avec eux – assurant ainsi la promotion des cinéastes de la relève et de communautés d'intérêts (autochtones, linguistiques, ethniques) et encourageant la diversité régionale.**
- c) **Soutenir l'industrie canadienne du cinéma par des partenariats de coproduction avec le secteur privé et le développement de coproductions internationales.**
- d) **Renforcer l'innovation sur les plans du contenu, de la forme et de la technologie.**
- e) **Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'industrie cinématographique canadienne.**

## Plan

### **a) Maintenir une programmation globale d'œuvres audiovisuelles distinctives, audacieuses et pertinentes avec une attention particulière sur la production de long métrage documentaire et une approche cohérente envers les productions de court métrage.**

(priorité liée aux sous-activités : production, dans le cadre de l'architecture des activités de programmes de l'ONF).

L'ONF est un lieu de création unique en son genre qui valorise la prise de parole et la participation des communautés. Avec une production axée sur le documentaire et les films d'animation d'auteur, l'ONF favorise l'exploration des grands enjeux sociaux contemporains et privilégie un cinéma d'opinion diversifié et fort. L'ONF énonce ainsi un point de vue authentiquement canadien reconnu tant au pays qu'à l'étranger et, de ce fait, joue un rôle de premier plan dans l'industrie canadienne du film et de la télévision.

Les groupes ethnoculturels du pays, les groupes autochtones et les communautés de langues officielles en situation minoritaire sont une grande source d'inspiration pour l'ONF dans sa quête pour produire des films pertinents et engagés. L'ONF est décidé à établir des ponts avec les diverses communautés et participe à plusieurs programmes visant à sensibiliser l'Office aux besoins des divers groupes ethniques du pays. De plus, dans sa programmation, l'ONF cherche à mieux s'enraciner au sein des collectivités d'ici et à encourager les créateurs qui en font partie, en les aidant à créer des projets de film susceptibles d'apporter des changements et de conscientiser la population canadienne aux défis et enjeux auxquels font face ces diverses communautés.

Depuis toujours, l'ONF contribue à créer un environnement cinématographique, au Canada, dans lequel les divers genres et formats de films peuvent donner la pleine mesure de leurs possibilités. Comme l'ONF l'a soutenu devant le comité permanent du Patrimoine canadien, il est essentiel de soutenir financièrement le long métrage documentaire. L'ONF se positionne très avantageusement pour favoriser un meilleur encadrement et offrir des moyens adéquats pour ce genre de productions. L'ONF a déjà entrepris de produire des longs métrages documentaires par des projets tels que : *À Force de rêves*, *Le dernier Trappeur*, *Le Côté obscur de la dame blanche* et *Silent Messengers*. L'ONF continuera la promotion de ce genre cinématographique durant la période de planification couverte par ce rapport.

L'expertise de l'ONF dans le domaine du court métrage est indéniable. Ses productions d'animation lui ont valu la reconnaissance de ses pairs et du public depuis de nombreuses années et plus récemment, une nomination aux 79<sup>e</sup> Oscars pour le court métrage d'animation *The Danish Poet*. Déterminé à promouvoir l'émergence du court métrage au pays et à accroître ses investissements pour encourager la relève, l'ONF a amorcé une réflexion de fond sur les nouvelles orientations qu'il compte prendre concernant le court métrage au cours des années à venir, en plus d'entreprendre la refonte de son site Internet afin que celui-ci devienne un incontournable pour tout amateur de court métrage.

En outre, dans son désir de valoriser le court métrage sur la scène internationale, l'ONF a établi un partenariat avec le Marché du film du Festival de Cannes, le Short Film Corner, avec lequel il organise, notamment, un vaste concours international de courts métrages. Ce partenariat vient d'être renouvelé pour 2007-2008.

**b) Consolider la capacité de l'ONF à repérer et encourager les talents les plus prometteurs et à travailler avec eux – assurant ainsi la promotion des cinéastes de la relève et de communautés d'intérêts (autochtones, linguistiques, ethniques) et encourageant la diversité régionale.** (priorité liée aux sous-activités : production, marketing et appui aux cinéastes dans le cadre de l'architecture des activités de programmes de l'ONF).

L'ONF est un incubateur de talent et d'innovation pour les jeunes créateurs canadiens. Ses programmes favorisent un environnement d'apprentissage fertile où le mentorat tient une place importante. L'ONF recherche et encourage les talents, consolidant ainsi le cinéma canadien de manière à favoriser l'expérimentation, de même que la ferveur créatrice et innovatrice.

Les programmes de formation de l'ONF tel que *Reel Diversity*, *Northern Sights* ou *Momentum* ont permis à l'ONF de découvrir et de faire éclore de nouveaux talents. Dans les faits, les cinéastes de la relève ont signé l'an dernier près de la moitié de toutes les productions et coproductions de l'ONF.

Comme par les années passées, l'ONF souhaite venir en aide aux cinéastes appartenant à des minorités linguistiques dans leur région du pays. C'est pourquoi l'ONF continuera de s'associer au ministère du Patrimoine canadien afin de poursuivre le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). De concert avec le ministère, l'ONF encourage le renouvellement de tels programmes et avec l'appui de celui-ci, l'ONF entend poursuivre le développement d'activités qui répondent aux objectifs du PICLO.

De plus, par l'entremise du Aboriginal Filmmaking Program (AFP) en passant par le mentorat, le développement et l'aide aux cinéastes de la relève, ainsi que l'encadrement et le perfectionnement des talents et des histoires issues de groupes autochtones ou culturels précis, l'ONF entend maintenir et accentuer son engagement dans la production d'œuvres audiovisuelles réalisées par tous les segments de la population canadienne et qui reflètent les enjeux qui touchent cette dernière.

L'ONF joue un rôle inestimable dans le perfectionnement de la relève et dans le renouvellement des talents créateurs. L'Office est l'un des seuls lieux qui jette un pont entre, d'une part, l'apprentissage des étudiants en cinéma et des artisans et d'autre part, l'exercice du métier en milieu professionnel. Les programmes Filmmaker Assistance Program (FAP) et l'Aide au cinéma indépendant –Canada (ACIC) sont des incubateurs de talent importants puisqu'ils

**Plusieurs programmes de l'ONF appuient une relève prometteuse et favorisent la formation continue :**

**Reel Diversity** est un concours ouvert aux cinéastes de la relève issus des minorités visibles et donne à trois cinéastes prometteurs la chance de réaliser à l'ONF leur propre documentaire qui sera ensuite diffusé dans le pays tout entier à l'émission *The Lens*, sur les ondes de CBC Newsworld.

L'initiative **Hothouse** permet à de jeunes animateurs de bénéficier de douze semaines de mentorat pour produire un film.

**Momentum** est un programme pour la relève qui donne la chance à des jeunes cinéastes d'améliorer leur expertise en recherche, en écriture et en direction à travers une série d'ateliers et grâce au mentorat. Ainsi, ils peuvent explorer des méthodes de production innovatrices pour réaliser un film qui correspond aux standards de l'industrie. Ces films sont diffusés sur CBC Newsworld.

**Wapikoni Mobile** est un studio de production cinématographique ambulant imaginé par la cinéaste Manon Barbeau, et appuyé par l'ONF, qui va à la rencontre des jeunes Autochtones. Ces derniers sont initiés aux techniques de production et signent leurs premiers films ou clips sonores.

**First Stories** est un partenariat avec CBC qui vise à développer les talents et l'expertise d'Autochtones en production cinématographique et télévisuelle. Cette initiative permet à des jeunes cinéastes autochtones du Manitoba, de la Saskatchewan et du Nord de suivre une série de séminaires intensifs au terme desquels ils sont invités à déposer des propositions de court métrage portant sur des enjeux sociaux.

fournissent une aide financière et technique à des documentaristes, cinéastes d'animation et réalisateurs/réalisatrices de courts métrages de fiction, dont nombre appartiennent à la relève.

Dans cette veine, l'ONF entend poursuivre au cours de la prochaine période de planification, des partenariats avec les principales maisons de formation dans le domaine cinématographique au Canada, afin de faire profiter les créateurs de la relève de l'expertise de ses professionnels. L'entente cadre que l'ONF a signée avec l'INIS et l'UQAM servira d'exemple. Dans le cadre de cette entente, l'agence culturelle fournira des services de postproduction et offrira des cours de perfectionnement professionnel aux étudiants du programme de documentaire de l'INIS de même qu'à ceux de l'École des médias de l'UQAM.

**c) Soutenir l'industrie canadienne du cinéma par des partenariats de coproduction avec le secteur privé et par le développement de coproductions internationales.** (priorité liée à la sous-activité : production dans le cadre de l'architecture des activités de programmes de l'ONF).

L'ONF maintiendra sa place de partenaire au sein de l'industrie cinématographique et télévisuelle indépendante du Canada en continuant assidûment à mettre en œuvre des coproductions tant à l'échelle nationale qu'internationale. En plus d'offrir son expertise créatrice et technique, les coproductions permettent à l'ONF d'aider l'industrie cinématographique en participant à son financement, en partageant les risques et en ouvrant de nouvelles possibilités d'exploitation à ses partenaires. Ce type de collaboration contribue à la santé de ce secteur d'activité économique.

L'année 2005-2006 a vu plus de 51 coproductions entre l'ONF et ses différents partenaires d'ici et d'ailleurs. C'est plus de 47% de la production de l'ONF qui a été réalisée avec des joueurs de la scène nationale et internationale. En plus d'accueillir les nouveaux projets que ses collaborateurs lui proposent, l'ONF initie également des projets de coproduction dans lesquels il est en mesure de partager sa créativité et son savoir-faire technique.

Pour la période de planification qui nous occupe, l'ONF souhaite poursuivre ses collaborations avec des partenaires internationaux. Les coproductions et ententes internationales créent un climat favorable à la production d'œuvres documentaires et d'animation importantes, propres à favoriser la créativité et l'élargissement de l'auditoire. Ces dernières traitent d'enjeux mondiaux qui préoccupent la population canadienne ou de problèmes qui touchent des publics aux quatre coins du globe présentés d'un point de vue canadien; ces coproductions contribuent à l'exportation des valeurs canadiennes.

**d) Renforcer l'innovation sur les plans du contenu, de la forme et de la technologie.** (priorité liée aux sous-activités : production, marketing et services techniques dans le cadre de l'architecture des activités de programmes de l'ONF).

À l'ONF, la recherche, l'expérimentation et l'innovation ont toujours été et demeurent les moteurs qui ont grandement contribué à créer et à développer un cinéma documentaire, de fiction et d'animation respecté partout dans le monde. Avec plus de 12 000 films produits et 4 500 prix prestigieux remportés, dont onze Oscars®, l'ONF est devenu une référence incontournable dans le paysage audiovisuel du Canada et du monde entier. Pour l'année 2007-2008, nous entendons accentuer la recherche et le développement particulièrement dans la diffusion et la distribution. Par l'entremise de sa direction de l'Innovation et ressources techniques, l'ONF entend s'inscrire



à la fine pointe des nouvelles technologies cinématographiques. L'ONF souhaite investir dans les domaines de la haute définition et de la postproduction numérique. Pour arriver à développer de nouvelles applications technologiques, la direction de l'Innovation et ressources techniques de l'ONF collaborera avec le secteur privé et les établissements publics de recherche, tels les universités et les centres de recherche qui leur sont associés.

Afin de consolider son rôle d'incubateur de talent et d'innovation, l'ONF continuera de se vouer aux projets de mentorat qui servent de nombreuses façons à promouvoir l'art cinématographique et le transfert des connaissances et des compétences. En plus de renforcer l'innovation, ces activités contribuent à l'atteinte d'objectifs consistant à appuyer les cinéastes canadiens et à faire de l'ONF la référence en matière de documentaires et de films d'animation.

**e) Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'industrie cinématographique canadienne.** (priorité liée aux sous-activités : production et services techniques dans le cadre de l'architecture des activités de programmes de l'ONF).

En choisissant le thème de la compétitivité pour ses consultations prébudgétaires de 2006, le gouvernement soulignait l'importance de la productivité pour la croissance économique canadienne et le bien-être des Canadiens et Canadiennes. Bien que l'industrie culturelle ne soit pas nécessairement associée à la productivité globale d'un pays, une étude réalisée par la Canada West Foundation révélait que les analystes internationaux considéraient que la vitalité de l'industrie culturelle d'un pays contribuait à attirer et retenir les travailleurs qualifiés pour développer ultimement une économie forte, viable et concurrentielle à l'échelle internationale. « *Les arts et la culture, dont l'impact et la valeur sont souvent sous-évalués au Canada, peuvent être un outil efficace pour améliorer la compétitivité globale du Canada, renforcer notre économie et rehausser le niveau de vie des Canadiens et Canadiennes.* »<sup>11</sup> Dans sa lettre du 18 avril 2006 au ministre des Finances du gouvernement du Canada, l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT) renforçait l'importance de développer une meilleure productivité du secteur de production cinématographique ainsi que d'encourager une plus grande capacité organisationnelle.

Depuis sa création, l'ONF s'est distingué par son engagement profond envers l'excellence et l'innovation. La force de l'ONF repose sur sa capacité d'allier innovation technologique et démarche créatrice. L'ONF est un laboratoire vivant et interactif qui réunit des créateurs et des partenaires canadiens et internationaux et dont les résultats des recherches sont utilisés par divers acteurs du secteur privé au Canada. Au cours des dernières années, l'ONF a transformé son secteur des services techniques en un centre d'innovation. Ses spécialistes se sont associés à des chefs de file de l'industrie au Canada (Algoith, CITÉ) et ailleurs dans le monde. Le travail accompli a contribué à promouvoir diverses techniques de cinéma qui améliorent l'efficacité et l'efficience en production cinématographique.

La productivité est intrinsèquement liée à l'économie du savoir d'un pays. L'ONF contribue à la compétitivité globale de l'industrie du cinéma canadien en offrant des programmes de développement et de perfectionnement aux cinéastes de la relève et aux artisans de l'industrie.

---

<sup>11</sup> Canada West Foundation, *La culture et la compétitivité économique : un nouveau rôle pour les arts au Canada*, Mars 2002, p.2

L'ONF collabore avec les jeunes cinéastes et leur enseigne les nouvelles formes d'expression numériques. Ces initiatives améliorent les compétences des nouveaux cinéastes, permettent de découvrir de nouveaux talents, contribuent à la création d'une production cinématographique et télévisée canadienne authentique et encouragent l'expérimentation et l'innovation dans la production numérique. En assistant la relève de demain à acquérir les compétences requises pour œuvrer dans l'univers cinématographique numérique, l'ONF contribue à ce que la main d'œuvre canadienne reste compétitive à l'échelle mondiale.

De plus, l'ONF a entrepris ou est sur le point d'entreprendre diverses initiatives pour améliorer son efficacité au sein de son organisation. L'expérience acquise par l'ONF dans ses efforts pour améliorer son efficacité dans ses pratiques d'affaires et sa production d'œuvre audiovisuelle pourrait être partagée avec l'industrie privée.

Par exemple, la création de la réplique DVD, un procédé de distribution de titres DVD, a permis à l'ONF de réduire son inventaire de copies VHS et DVD, ce qui a résulté non seulement en un meilleur service à la clientèle, mais également en une économie de coûts et d'espace. La deuxième phase de son projet de DVD sur demande permettra les compilations de plusieurs titres à l'intérieur d'un seul DVD. Éventuellement, le client pourra créer sa propre compilation sur mesure. Ultiment, les formats physiques seront remplacés par des formats numériques, augmentant ainsi les économies.

Ces dernières années ont été marquées par le développement et l'intégration de nouvelles technologies dans l'industrie cinématographique. L'ONF s'est adapté à diverses technologies qui ont changé sa façon de produire et de distribuer ses œuvres, par exemple : l'arrivée de la HD, du HD DVD, du Blu Ray, des nouvelles plateformes de distribution ou les nouveaux formats de tournage. Au cours de la prochaine période de planification, l'ONF formulera une stratégie de distribution multiplateforme cohérente ainsi qu'une stratégie pour le e-cinéma. Ces stratégies augmenteront l'efficacité des opérations de distribution et assurera l'accessibilité de la collection des films de l'ONF aux Canadiens, à moindres coûts.

L'ONF suivra l'initiative annoncée dans son budget de 2006 par le gouvernement d'élaborer un programme global afin de promouvoir la compétitivité et la productivité du Canada. Les efforts de l'ONF pour accroître la productivité de ses opérations ainsi que la compétitivité de l'industrie audiovisuelle canadienne contribueront ainsi à la poursuite de cet objectif gouvernemental.

### ***Nous souhaitons atteindre les résultats suivants :***

- 85 % de la programmation de l'ONF touchera des enjeux sociaux;
- la programmation se caractérisera par la production de documentaires d'opinion, de films d'animation, de films de fiction innovateurs et de produits nouveaux médias;
- une politique du court-métrage sera développée;
- les projets produits seront innovateurs par leur contenu, leur forme et leur diffusion; ils feront place à l'expérimentation;
- le maintien du nombre de coproductions nationales et internationales;
- le développement et le perfectionnement continus de nouveaux talents.

## ***Nos stratégies de mesure de performance et nos indicateurs de rendement***

Pour évaluer sa performance, l'ONF utilisera les indicateurs suivants :

- degré d'atteinte des auditoires et niveau d'intérêt pour les films (auditoire à la télévision, auditoire autre qu'à la télévision et rayonnement du site Internet);
- niveau d'accessibilité des films de l'ONF à travers le Canada;
- reconnaissance sous forme de prix décernés lors de festivals, tant au Canada qu'à l'étranger;
- participation de la population canadienne;
- pourcentage du nombre de productions réalisées par la relève;
- progression du nombre de coproductions nationales et internationales.

### **Degré d'atteinte des auditoires et niveau d'intérêt pour les films**

Les activités de production de l'ONF touchent une très grande variété de genres (animation, documentaire d'opinion, médias interactifs), de contenus, de traitements et de publics. Une évaluation des œuvres produites ou coproduites suggère un éventail vaste et diversifié. Cette diversité est à la base des activités de programmation de l'Office. Au cours de la prochaine année, l'ONF développera des indicateurs de rendement qui permettront d'évaluer l'appréciation du public pour ses productions et la représentativité de la société canadienne dans le contenu de ses œuvres.

La télévision demeure l'un des moyens principaux par lequel l'ONF rejoint les Canadiens et Canadiennes. Les films de l'organisation sont une source importante de contenu canadien distinctif et pertinent destiné au système de radiodiffusion canadien; ces films sont regardés par l'entremise d'une variété significative de chaînes télévisuelles, tant généralistes que spécialisées et numériques. Afin d'être en mesure d'évaluer la performance de ses films, il dispose de données mensuelles comparatives sur la taille des auditoires par rapport aux divers réseaux de télévision ainsi que de données régionales, linguistiques et démographiques. En 2005-2006, près de six millions de personnes ont vu les films de l'Office. En 2007-2008, le comité mis sur pied pour déterminer des indicateurs de rendement appropriés pour mesurer les différents auditoires des œuvres de l'ONF poursuivra ses travaux et les nouvelles mesures de rendement seront intégrées au processus décisionnel durant l'année.

Par ailleurs, le site Internet de l'ONF est devenu au fil des ans un lieu de passage incontournable pour tous ceux et celles qui, d'ici ou d'ailleurs, veulent se renseigner sur l'institution. En 2005-2006 la fréquentation du site internet a atteint 4,7 millions de visites. Ces résultats témoignent de la capacité de l'Office à proposer des contenus qui interpellent les Canadiens et les Canadiennes de tous les âges et de tous les milieux et de favoriser l'essor de communautés parfois géographiquement éloignées, mais soudées autour d'enjeux et d'intérêts communs. Pour l'année 2007-2008, nous souhaitons maintenir le cap et pour y arriver, nous allons continuer à analyser les données d'achalandage disponibles pour notre site Internet.

Les activités de l'ONF dans le marché institutionnel sont très importantes pour rejoindre les jeunes du Canada et les introduire à l'univers cinématographique canadien. Les écoles, collèges et universités canadiennes présentent nos films pour appuyer leur programme scolaire respectif. L'Office souhaite développer des outils de mesure pour évaluer le nombre d'étudiants qui voient nos productions chaque année. Ces jeunes représentent une part importante, mais malheureusement difficile à mesurer, de nos auditoires. Aussi, l'Office travaillera avec les écoles

et les bibliothèques pour développer des mesures d'évaluation de l'utilisation et de l'impact de nos films dans ce milieu.

### **Reconnaissance lors de festivals de films**

Un indicateur de performance important pour mesurer la qualité, l'innovation et la créativité des films de l'ONF est la reconnaissance offerte par ses pairs de l'industrie canadienne et étrangère du cinéma et de la télévision. En 2005-2006, ce n'est pas moins de 143 prix qui ont été remis à l'institution pour ses productions et coproductions.

### **Toucher la population canadienne**

Un des objectifs essentiels de l'ONF est de rendre ces œuvres accessibles au plus grand nombre et d'instaurer un dialogue de proximité avec la population canadienne. La création de centres médiatiques à la fine pointe de la technologie (la CinéRobothèque à Montréal et la Médiathèque à Toronto) et l'organisation de projections publiques et d'ateliers dans diverses communautés à l'échelle du pays répondent à cet objectif. Plusieurs projets en ligne tels que **CinéRoute**, **Parole citoyenne** et **CitizenShift**, et le **Cinéclub ONF** permettent également d'établir un lien direct avec la population et ainsi de créer des communautés d'intérêt.

Les sites Web **CitizenShift** <<http://citizen.nfb.ca>> et **Parole citoyenne** <<http://citoyen.onf.ca>> sont des instruments privilégiés de l'ONF dans sa stratégie pour développer des liens avec les citoyens et citoyennes de différentes communautés et d'interagir avec ces mêmes citoyens. Ils offrent des espaces publics et technologiques, où l'on aborde des questions sociales comme le racisme, la pauvreté, la santé, l'environnement et la sécurité nationale. En utilisant Internet, ces projets s'inscrivent dans un courant discursif actuel et dynamique orienté vers les jeunes, mais également les moins jeunes. Les nouvelles technologies offrent la possibilité de rejoindre davantage les Canadiens et Canadiennes. Dans l'année à venir, l'ONF évaluera les opportunités de refondre le site internet afin d'augmenter la convivialité du site.

Mesurer l'impact socioculturel que peuvent avoir les films de l'ONF demeure un défi important. En 2005-2006, l'Office a reçu les résultats d'une étude (commandée de concert avec des partenaires de l'industrie) sur les répercussions sociales des documentaires canadiens. Cette étude propose une méthode d'évaluation applicable au suivi, au contrôle, à l'évaluation et à la préparation de rapports sur le sujet. Elle suggère une approche qualitative et favorise une approche d'étude de cas. L'agence culturelle veut continuer à occuper une position de chef de file dans le domaine. Au cours de la période de planification, elle entend utiliser cette méthode sur un certain nombre de films et constituer ainsi un échantillonnage qui deviendra, avec le temps, statistiquement valable à des fins d'extrapolation.

### **Diversité à l'écran et en coulisse**

L'ONF a comme mission de produire et distribuer des œuvres audiovisuelles diversifiées et pertinentes qui reflètent la diversité culturelle et en fait la promotion au Canada et à l'échelle internationale. Non seulement le contenu de ses films reflète la société canadienne, mais la diversité sous ses différents aspects fait également et intégralement partie de la culture de l'organisation. Lui-même un exemple de diversité linguistique, ethnique et régionale, l'Office a su représenter la diversité culturelle canadienne sous ses différents aspects et continuera à le faire par le biais de ses programmes au cours de la prochaine période de planification. De plus,

l'organisme à vocation culturelle s'assure d'offrir un environnement d'apprentissage afin de favoriser l'émergence des compétences et des talents présents dans les communautés et collectivités du pays. Pour 2007-2008, l'ONF veillera au suivi de la diversité à l'écran et en coulisses en procédant à des évaluations et à des études de cas, et il rendra des comptes sur le sujet. De plus, le comité de travail sur la diversité culturelle poursuivra ses travaux au cours de la prochaine année.

### **2.3 Analyse par activité de programme : distribution d'œuvres audiovisuelles**

Grâce à sa direction de la distribution centralisée et hautement performante, l'ONF est en mesure de faire rayonner les talents canadiens et la diversité culturelle du pays dans toutes ses régions et dans le monde. De plus, depuis plusieurs années, l'ONF travaille en collaboration avec les divers paliers gouvernementaux afin de bien servir les intérêts de l'industrie culturelle canadienne. Il entend poursuivre dans cette direction pour les années à venir.

#### **Ressources financières**

<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>
2 416	2 398	2 398

#### **Ressources humaines**

<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>
45	45	45

#### **Priorités**

En plus de produire des œuvres cinématographiques, il incombe à l'ONF de faire la distribution et d'exploiter ses actifs audiovisuels aussi largement que possible ici comme ailleurs. L'exploitation des films de l'ONF et de ceux de ses partenaires permet à l'ONF de générer des revenus importants qui lui permettent non seulement de produire des films, mais également de contribuer à la santé financière de l'industrie. En 2005-2006, la distribution des produits de l'ONF a généré des revenus de 7,2 millions. Par ailleurs, la vente de ses produits audiovisuels augmente la diffusion et la visibilité de ce patrimoine cinématographique essentiel.

Les activités de distribution englobent la commercialisation des catalogues audiovisuels de l'ONF et de sa cinémathèque de plans d'archives, le développement et la diversification des marchés sur lesquels il distribue ses produits, au Canada comme à l'étranger. L'ONF vise à augmenter son catalogue d'œuvres audiovisuelles par des acquisitions et des ententes de partenariat. Par ces activités, l'ONF forge des alliances stratégiques avec les secteurs public et privé au Canada et à l'étranger. Ainsi, en 2005-2006, nous avons remis à nos partenaires près de un million de dollars.

Afin d'atteindre ces résultats, l'ONF s'est fixé comme priorité pour la période de planification de trois ans de :

- a) **Renforcer les réseaux de distribution et optimiser les revenus tirés de la collection de l'ONF.**

## Plans

- a) **Renforcer les réseaux de distribution et optimiser les revenus tirés de la collection de l'ONF.** (priorité liée aux trois sous-activités de distribution : ventes et développement des marchés, services techniques et mandat international dans le cadre de l'architecture des activités des programmes de l'ONF).

Au cours de la période de planification, les activités de distribution prioriseront l'augmentation du chiffre d'affaires et des revenus de l'ONF, particulièrement dans les marchés institutionnel et consommateur au Canada et aux États-Unis. L'augmentation des ventes en Europe fera également l'objet d'efforts accrus.

Les préventes de productions ou de coproductions feront l'objet d'efforts redoublés en 2007-2008, alors qu'elles représentent une occasion d'optimiser nos ressources financières. Nous allons de nouveau concentrer nos activités dans ce secteur, principalement sur la scène internationale.

Les revenus provenant du marché institutionnel représentent une part importante de l'ensemble des revenus générés par les activités de distribution de l'ONF. En 2005-2006, ils ont connu une augmentation de 31% pour se chiffrer à 2,78 millions. Cette importante hausse peut s'expliquer par plusieurs ventes importantes, l'augmentation de notre clientèle et la disponibilité d'un nombre croissant de titres en format DVD.

Grâce à son nouveau procédé de distribution de titres DVD à la demande, l'ONF a augmenté son offre dans ce format qui jouit d'une grande popularité. Ainsi, il a donné une seconde vie à des titres de sa collection qui n'étaient pas disponibles en format DVD. Un tel outil nous permet de garder notre collection vivante et d'augmenter notre efficacité.

Pour la prochaine période de planification, l'ONF automatisera son processus de DVD compilation, élaborera et mettra en place de nouveaux outils d'achat en ligne qui permettront aux consommateurs de se procurer les produits de l'ONF dans le format numérique de leur choix. Il procédera également à la numérisation de sa collection de plans d'archives.

Avec sa politique d'acquisition, l'ONF cherche à acquérir les droits de distribution de documentaires et de films d'animation canadiens ou étrangers (production unique ou série). De cette manière, l'ONF met au service des producteurs des secteurs privés canadien et étranger son savoir-faire en matière de diffusion de documentaires sociaux, d'œuvres expérimentales et de films d'animation. En 2007-2008, l'ONF maintiendra sa stratégie d'acquisition de droits de distribution pour des documentaires et films d'animation qui complètent sa collection.

Un plan de développement a été élaboré pour mettre en place une vitrine Internet pour les plans d'archives de l'ONF. En facilitant l'accès à l'une des plus prestigieuses banques d'images au Canada aux clients locaux et internationaux, l'ONF peut offrir un meilleur service à la clientèle, optimiser ses revenus et améliorer son efficacité. Le plan de développement offre une solution intégrée de gestion de contenu, d'archivage, d'accessibilité et de distribution pour la consultation et la sélection de plans d'archives dans un modèle entièrement numérique. La première étape du plan de développement est l'accélération de la numérisation de la collection entière de l'ONF, composée de plus de 4 000 heures de plans d'archives.

***Nous souhaitons atteindre les résultats suivants :***

- augmenter notre chiffre d'affaires et nos revenus pour l'ensemble de nos marchés et territoires;
- acquérir un plus grand nombre de productions complémentaires au catalogue de l'ONF;
- augmenter la valeur des préventes faites pour les productions et les coproductions de l'ONF;
- Accélérer la numérisation des archives et mettre en ligne les plans d'archives.

***Nos stratégies de mesure de performance et nos indicateurs de rendement***

L'ONF évaluera les progrès réalisés en vérifiant les points suivants :

- évaluation trimestrielle des ventes, préventes et revenus de l'ONF;
- attention particulière, chaque trimestre, au nombre d'acquisitions de productions audiovisuelles réalisées et à leurs retombées;
- suivi des nouveaux outils Internet pour nos clients du marché consommateur;
- nombre d'outils pédagogiques développés;
- nombre d'heures de plans numérisés.

**Évaluation trimestrielle des ventes, préventes et revenus de l'ONF**

Au cours de la dernière année, l'ONF a conçu des indicateurs de performance financiers afin de mieux analyser et évaluer les ventes et les revenus de l'institution. L'Office a peaufiné des outils existants et il est en mesure de suivre très adéquatement ses ventes et ses revenus. Cette évaluation permettra de prendre des décisions stratégiques optimales, de même qu'une planification annuelle informée et efficace. Le processus d'amélioration de ce nouvel outil est continu et la direction de l'ONF s'assurera de son intégration dans les décisions de gestion.

**Nombre d'acquisitions réalisées**

En 2003-2004, l'ONF a mis en place une politique d'acquisition de matériel audiovisuel auprès de producteurs privés canadiens et internationaux. Cette initiative a permis à la direction d'une part, de contribuer à l'atteinte de son mandat et d'autre part, de contribuer au bien-être de l'industrie en redistribuant des sommes significatives à ses partenaires. En 2005-2006, l'ONF a acquis 55 titres. Par ses acquisitions, l'ONF redistribue des sommes importantes à ses partenaires de l'industrie privée au Canada et à l'étranger.

**Outils Internet pour nos clients consommateurs**

Les ventes en ligne des produits de l'ONF connaissent présentement une progression vertigineuse qui devrait s'accroître avec la numérisation de nouveaux titres qui seront offerts sous peu. À l'heure actuelle, plus de 3 500 titres ont été numérisés, ce qui a permis la livraison de plus de 100 000 unités DVD. Afin de rendre sa collection encore plus accessible aux consommateurs d'une manière efficace et efficiente, l'Office suivra attentivement les performances des nouveaux outils internet développés.

## **2.4 Analyse par activité de programme : accès aux œuvres audiovisuelles et développement des réseaux**

Un des objectifs essentiels de l'ONF est de rendre ses œuvres accessibles au plus grand nombre et d'instaurer un dialogue de proximité avec la population canadienne. La création de centres médiatiques à la fine pointe de la technologie (la CinéRobothèque à Montréal et la Médiathèque ONF à Toronto) et l'organisation de projections publiques et d'ateliers dans diverses communautés à l'échelle du pays répondent à cet objectif. Plusieurs projets en ligne permettent également d'établir un lien direct avec la population et ainsi de créer des communautés d'intérêt.

Par ailleurs, les activités de l'ONF visent également le milieu de l'éducation. L'Office investit temps et efforts dans les ressources pédagogiques sous forme d'ateliers de formation ou de guides pédagogiques. Fort d'une expertise recherchée, l'ONF cherche à en faire profiter les professionnels du cinéma, les étudiants universitaires et le public intéressé.

### **Ressources financières**

<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>
13 628	11 768	11 768

### **Ressources humaines**

<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>
111	111	111

## **Priorités**

Afin d'atteindre les résultats susmentionnés, l'ONF s'est fixé la priorité ci-dessous pour la période de planification de trois ans.

- a) Favoriser la conservation de la collection de l'ONF dans les nouveaux formats numériques émergents et accroître l'accès équitable de celle-ci à travers le Canada.**

### **Plans**

- a) Favoriser la conservation de la collection de l'ONF dans les nouveaux formats numériques émergents et accroître l'accès équitable de celle-ci à travers le Canada.**



(priorité liée aux sous-activités : circuits d'apprentissage, gestion des collections, engagement communautaire et mandat international dans le cadre de l'architecture des activités de programmes de l'ONF).

L'ONF entend assurer l'accessibilité de sa collection aux générations futures dans un format qui leur convient. Par ailleurs, la nouvelle donne numérique permet des partenariats, comme les cinémathèques en ligne, les centres d'apprentissage en ligne pour les écoles et les centres de consultation numérique.

L'ouverture de la voûte numérique permet l'encodage de la collection de plus de 12 000 œuvres pour toutes les nouvelles plateformes (cellulaire, WEB, balladodiffusion, etc.) afin d'en accroître l'accessibilité. Avec l'appui financier renouvelé du Fonds Mémoire canadienne – un programme de financement de Culture canadienne en ligne, qui relève du ministère du Patrimoine canadien – l'ONF est parvenu jusqu'à maintenant à numériser 3 507 titres. Le renouvellement du financement en 2007-2008 permettra à l'ONF de poursuivre la numérisation essentielle de sa collection. Grâce à cette initiative de Patrimoine canadien, l'ONF a développé Visions autochtones, un site Web destiné aux élèves du secondaire et de la fin du primaire qui contient plusieurs documentaires réalisés par des Autochtones sur des sujets qui concernent les peuples autochtones au Canada. Sur ce site les intéressés peuvent regarder des documentaires clés de l'ONF sur des thèmes autochtones, allant des années 1940 à 2004 et se mettre au courant des enjeux passés ou actuels relatifs à la vie des peuples autochtones à l'aide d'extraits de films ou de films.

Pour les prochaines années, l'ONF travaille sur un site célébrant la diversité culturelle du Canada, sa profondeur, sa richesse et son histoire unique, un site sur les Canadiens et leur environnement qui dépeint les perceptions des Canadiens et Canadiennes sur leur environnement à travers l'histoire moderne. Il entreprendra également le développement d'un projet multiplateforme sur la deuxième guerre mondiale.

Une entente de restauration et d'archivage des films de l'ONF nominés aux Oscars avec l'AMPAS (Academy of Motion Pictures, Arts & Science) est présentement en cours de négociation afin de permettre leur numérisation.

Le développement d'un réseau de distribution numérique serait complémentaire à l'infrastructure actuelle de distribution et de projection cinématographique de l'ONF. Il permettrait d'accroître l'accès aux productions canadiennes et d'augmenter la portée géographique de leur diffusion. Le e-cinéma et les efforts que l'ONF entend y consacrer cette année offre de très belles possibilités, notamment d'accès et de variété des productions offertes. L'ONF entend développer une stratégie pour une participation au cinéma numérique dans les marchés institutionnel et communautaire.

Enfin, nous souhaitons consacrer des efforts à l'établissement d'un réseau de partenaires au sein des écoles et à mieux adapter nos productions au programme d'études. De plus, le support apporté en offrant des documents pédagogiques et en organisant des ateliers à l'occasion de nombreux congrès régionaux ou provinciaux du personnel enseignant contribue à encourager l'utilisation de ressources audiovisuelles canadiennes.

### ***Nous souhaitons obtenir les résultats suivants :***

- améliorer l'accès à la collection de l'ONF par l'entremise de ses différentes activités et outils, notamment, ses médiathèques et ses autres ressources;
- favoriser la participation citoyenne par des projections publiques ou d'autres moyens jugés appropriés;
- assurer une présence soutenue des productions de l'ONF à la télévision, dans les festivals, dans les divers réseaux communautaires et éducatifs, au cours des activités de l'industrie et auprès du gouvernement fédéral;
- continuer la numérisation de la collection de l'ONF.

### ***Nos stratégies de mesure de performance et nos indicateurs de rendement***

L'ONF évaluera les progrès réalisés en vérifiant les points suivants :

- évaluer l'utilisation des titres de l'ONF auprès de ses différents partenaires, notamment le nombre de prêts de films par des bibliothèques partenaires;
- analyser les mesures d'auditoire pour les productions de l'ONF;
- évaluer le programme d'adhésion;
- mesurer l'assistance aux projections de films et aux rétrospectives de l'ONF;
- mesurer le niveau d'accessibilité des productions de l'ONF.

#### **Évaluer l'utilisation des titres de l'ONF auprès de ses différents partenaires, notamment le nombre de prêts de films par des bibliothèques partenaires**

L'ONF continuera à suivre de près l'accès de la clientèle à sa collection (et le degré de satisfaction que suscite cette dernière) par voie de sondages et d'études spéciales. Il examinera aussi l'utilisation de sa collection par les écoles et les bibliothèques, dans le cadre d'activités communautaires et de projections ou autres, et en fera rapport.

#### **Analyser les mesures d'auditoire pour les productions de l'ONF**

L'ONF continuera d'analyser l'information sur l'auditoire pour ses productions obtenue auprès des firmes spécialisées afin de pouvoir créer les divers profils des téléspectateurs qui composent le public des films de l'Office.

#### **Évaluer le programme d'adhésion**

L'Office continuera de comptabiliser le nombre d'adhésions au Cinéclub ONF (36 000 membres), une excellente initiative de rayonnement. Il cherche continuellement à obtenir des commentaires par divers sondages auprès de ses membres. La participation à ces sondages est

excellente et apporte de bonnes suggestions pour améliorer les services interactifs de l'organisation.

### **Mesurer l'assistance aux projections de films et aux rétrospectives de l'ONF**

Au cours des cinq années du *Plan stratégique*, l'ONF a pu rejoindre des auditoires variés grâce aux visionnements publics qui ont attiré des milliers de personnes. L'Office a organisé plus de 3 000 visionnements publics auxquels 636 394 personnes ont assisté. L'institution continuera de répertorier le nombre de personnes qui assistent à ces activités communautaires de visionnage et de rétrospectives. L'Office analysera plus attentivement ces données afin de sélectionner des films qui correspondent aux attentes particulières de son public.

## **2.5 Analyse par activité de programme : services de recherche et de conseil**

Depuis ses tous débuts, l'ONF a été une tête chercheuse, c'est-à-dire un organisme qui a exploré les frontières de la cinématographie. En effet, l'institution de création a été à l'origine d'innovations importantes, comme IMAX, et la clé du développement du documentaire comme genre cinématographique. L'Office a également été un des piliers dans les techniques d'animation et son influence à cet égard se fait sentir à travers le monde. La recherche et le développement de nouvelles technologies est une activité continue qui favorise le renouvellement du savoir et ses applications pratiques. Par ailleurs, dans le cadre de cette activité de programme, l'ONF, en plus de la recherche et de l'innovation technologique, conseille le gouvernement et offre des services-conseils en cinématographie à l'industrie.

### **Ressources financières**

<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>
3 660	3 650	3 650

### **Ressources humaines**

<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>
69	69	69

### **Priorités**

Tout au long de son existence, l'ONF a établi une tradition d'excellence dans la production de film et est au cœur du développement cinématographique canadien. Il est un terrain fertile pour le développement de nouveaux talents et un centre d'expérimentation par le biais de la recherche appliquée, ce qui en fait un partenaire essentiel de l'industrie cinématographique canadienne. Au cours des années, l'ONF a été l'incubateur de nombreuses innovations dans le domaine culturel qui ont eu des retombées importantes pour l'industrie cinématographique canadienne.

Par sa loi constitutive, l'ONF doit rendre accessible aux segments de la population canadienne qui le souhaiteraient, le fruit de ses travaux de recherche. En plus de conseiller le gouvernement et l'industrie, il entreprend également des projets techniques et de développement pour faire

avancer l'art et la science cinématographiques. Ses activités s'inscrivent dans un cadre voué à l'excellence et à l'innovation propice à l'avènement et au prototypage. L'ONF souhaite étendre le plus largement possible sa collaboration au sein de l'industrie.

Afin d'atteindre les résultats susmentionnés, l'ONF s'est fixé la priorité ci-dessous pour la période de planification de trois ans.

- a) Maintenir, favoriser et accroître les initiatives de recherche et développement afin de confirmer l'ONF comme chef de file dans le milieu cinématographique canadien.**

## **Plans**

- a) Maintenir, favoriser et accroître les initiatives de recherche et développement afin de confirmer l'ONF comme chef de file dans le milieu cinématographique canadien.**  
(priorité liée aux sous-activités : recherche, politiques et innovation technologique dans le cadre de l'architecture des activités de programmes de l'ONF).

Pour la période de planification, l'ONF entend mettre temps et énergie afin d'amorcer le repositionnement de l'ONF en tant que chef de file incontesté de l'innovation dans le milieu cinématographique au Canada. Bien que l'Office ait joué ce rôle depuis sa création, il lui est nécessaire désormais de collaborer avec des partenaires des secteurs privé et parapublic afin de reprendre un rôle-phare dans l'industrie. L'ONF entend donc être à la fine pointe de la recherche sur le cinéma numérique. Pour ce faire, l'Office a formé un comité conjoint de l'innovation. Ce comité a été créé afin d'assurer une vision globale sur la recherche et le développement à l'ONF tout en encourageant l'amélioration de l'accès à sa collection. Un tel comité cherche également à promouvoir l'innovation au sein de l'institution.

### ***Nous souhaitons obtenir les résultats suivants :***

- faire de l'ONF un point de référence canadien et international en matière de documentaires et d'animation, tant du point de vue de la qualité des contenus que de l'innovation des formes;
- faire avancer la connaissance dans le domaine cinématographique et ainsi en faire profiter l'industrie canadienne;
- redevenir un pionnier dans l'application des nouvelles technologies aux produits audiovisuels;
- développer des collaborations horizontales plus étroites avec les diverses agences du portefeuille de Patrimoine canadien.

### ***Nos stratégies de mesure de performance et nos indicateurs de rendement***

L'ONF évaluera les progrès réalisés en vérifiant les points suivants :

- la proportion des productions innovatrices et selon les budgets alloués;
- les initiatives, produits et processus innovateurs dans l'ensemble des secteurs de l'ONF;
- la performance liée au caractère innovateur des productions dans les festivals.

## 2.6 Analyse par activité de programme : fonds renouvelable

### Ressources financières

2007-2008	2008-2009	2009-2010
0	0	0

### Ressources humaines

2007-2008	2008-2009	2009-2010
0	0	0

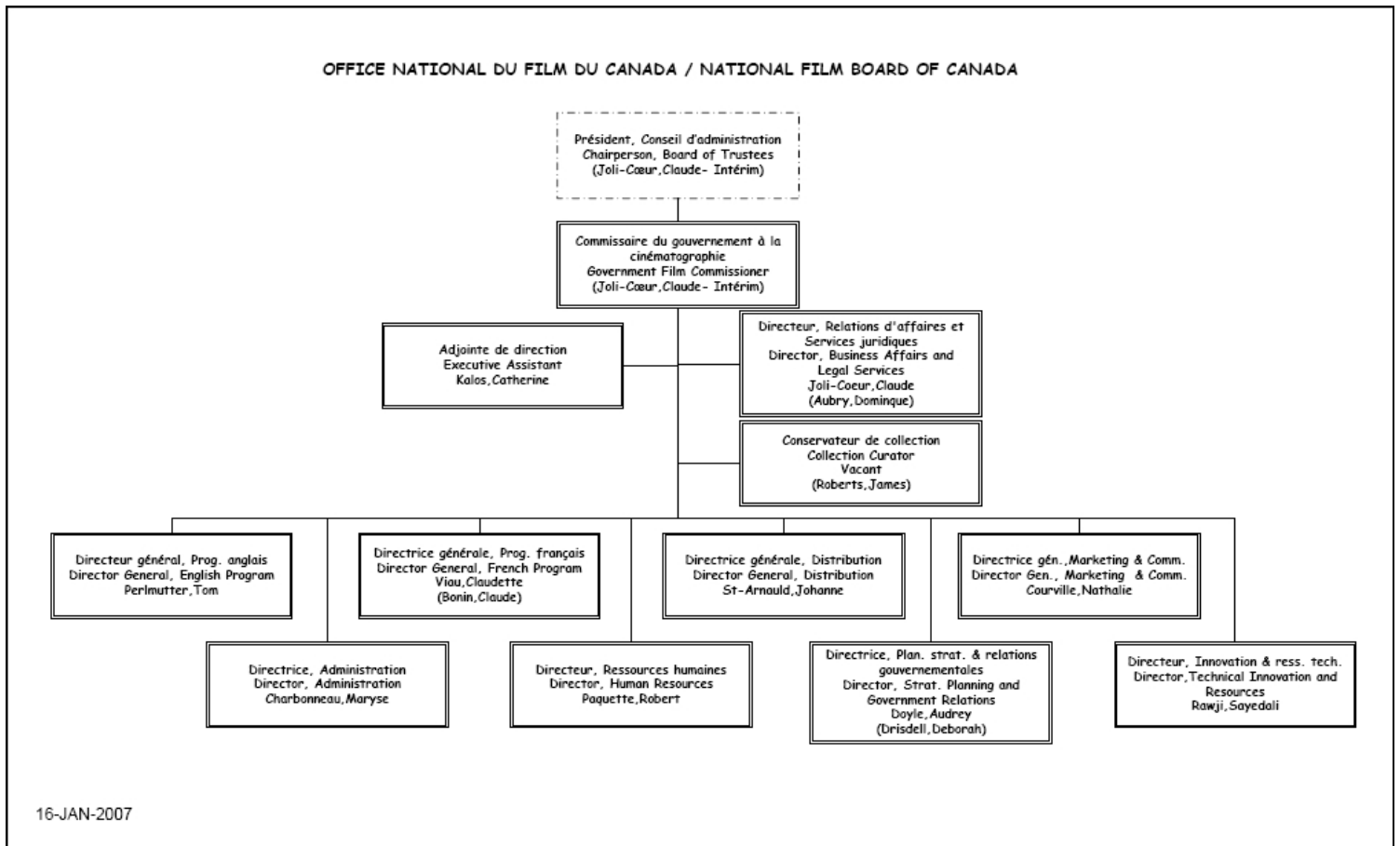
Le fonds renouvelable de l'ONF permet d'utiliser les fonds de roulement nécessaires aux opérations commerciales, de couvrir provisoirement les coûts d'exploitation et ceux des immobilisations ainsi que d'enregistrer le changement de la valeur nette des immobilisations. Le fonds renouvelable sert également à financer provisoirement le manque à gagner, mais il convient de signaler que les coûts d'exploitation de l'ONF sont couverts par des crédits parlementaires votés chaque année.

## **SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

### 3.1 Renseignements sur l'organisation

L'ONF se présente au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

### Structure organisationnelle



## **3.2 Gestion et administration de l'ONF**

### **Gouvernance et responsabilité**

L'Office national du film a été créé en 1939 par une loi du parlement. En plus de la *Loi sur le Cinéma*, l'ONF est assujéti à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, une loi qui établit l'administration financière du gouvernement du Canada et des agences fédérales. L'ONF est également régi par la *Loi sur l'accès à l'information*, par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et par la *Loi sur les langues officielles*.

À titre d'agence culturelle fédérale, l'ONF rend compte au Parlement par le biais de la ministre du Patrimoine canadien. La ministre, pour sa part, a conféré au conseil d'administration de l'ONF le pouvoir de superviser le rendement général de l'Office. Le conseil d'administration de l'ONF est responsable des affaires de l'Office et joue un rôle crucial qui consiste à assurer la bonne exécution des politiques fédérales au nom du gouvernement du Canada. Le conseil d'administration apporte un leadership et une orientation à l'Office, fournit des conseils judicieux, approfondis et opportuns et analyse et établit l'orientation générale et stratégique de l'Office. Le commissaire du gouvernement à la cinématographie occupe la fonction de président. Six membres représentant la population canadienne mettent leur expertise au profit du conseil et le directeur général de Téléfilm Canada est un membre d'office du conseil.

L'ONF a un vérificateur interne dont les activités relèvent directement du conseil d'administration de l'ONF. De plus, le Bureau du Vérificateur général (BVG) agit à titre de vérificateur externe de l'ONF. Une fois par an, le BVG examine les états financiers de l'ONF afin de déterminer s'ils sont exacts et conformes aux autorisations.

Finalement, un conseil consultatif permettant de s'adjoindre des personnalités influentes du milieu qui ont l'ONF à cœur a été créé. Dans ce cadre, sept membres ont conseillé le commissaire sur la mise en œuvre du plan stratégique 2002-2006 de l'ONF et sur les meilleurs moyens de jouer son rôle au sein des secteurs public et privé. Ces derniers apportent à l'ONF un point de vue extérieur de l'industrie et d'autres secteurs connexes et établissent des liens avec les communautés-clés.

### **Priorités**

L'ONF adhère aux principes de la bonne gouvernance, de la gestion responsable et de l'imputabilité. Il s'assure que toutes ses activités respectent ou excèdent les plus hauts standards dans ces domaines. Pour y parvenir, l'ONF priorise les éléments suivants :

- a) Améliorer la responsabilisation, les pratiques commerciales et les systèmes d'information;
- b) Renforcer la reddition de comptes, la gestion du risque, la gestion de ressources et la gouvernance dans le secteur public.



## Plan

L'ONF s'est engagé à améliorer ses méthodes de gestion afin de refléter le nouvel environnement opérationnel des organismes publics canadiens. Nous avons mis en place une culture d'entreprise moderne et nous croyons que la transparence, la bonne gouvernance, l'imputabilité et la responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation sont des éléments essentiels d'une gestion efficace et efficiente.

### **a) Améliorer la responsabilisation, les pratiques commerciales et les systèmes d'information.**

Au cours des dernières années, l'ONF a amélioré ses systèmes de production, de distribution et d'administration de manière à remplir ses objectifs qui consistent à produire des œuvres audiovisuelles de grande qualité et à les rendre accessibles au plus large auditoire possible.

L'ONF améliore constamment son système de gestion intégrée de l'information et du savoir *Synchrone* afin de favoriser une meilleure collecte et une meilleure utilisation de l'information disponible à l'ONF. Au cours des prochains mois, l'ONF finalisera sa campagne de sensibilisation et de formation des employés sur *Synchrone* et amorcera l'uniformisation du processus de capture de données à travers les directions de l'ONF.

Une mise à jour majeure de la base de données Oracle est présentement en cours. Cette mise à niveau s'applique tant au système financier qu'à la boutique Internet de l'ONF. Cette nouvelle version est nécessaire afin de maintenir le statut de l'ONF au sein du «Cluster Group» d'Oracle du gouvernement fédéral, nous assurant ainsi de son support continu pour toutes les applications.

L'ONF s'est doté d'un système électronique de gestion du droit d'auteur (SEGDA) avec la collaboration financière de Patrimoine canadien. Débuté en 2003-2004, le système est maintenant opérationnel. Nous enrichissons cet outil continuellement par l'intégration de nos bases de données historiques. Le module Royautés a été planifié et sera opérationnel au cours des prochains mois.

Un *cadre de responsabilisation en matière de langues officielles* a été élaboré afin de définir les rôles et les responsabilités des divers échelons hiérarchiques au sein de l'ONF. Ce cadre favorise une culture organisationnelle où les deux langues officielles sont également valorisées et respectées. Un plan de développement pour les langues officielles vient compléter ce cadre et propose diverses mesures que l'Office mettra en œuvre au cours des deux prochaines années dont notamment l'élaboration d'une politique de communications et le développement d'un plan d'action pour les sections IV, V et VI de la *Loi sur les langues officielles*.

Afin d'accroître le rendement organisationnel global de l'ONF, notamment au niveau de la gestion de risque, de la bonne gestion, des services axés sur les citoyens et de la responsabilisation, l'organisation s'assurera que les dix énoncés contenus dans le cadre de responsabilisation de gestion servent de piliers aux efforts continus de l'ONF pour l'amélioration de sa gestion globale. Tout au long de la période de planification, l'Office mettra en œuvre diverses initiatives prévues pour mettre en place les diverses recommandations du Conseil du Trésor trouvées dans le cadre de responsabilisation.

La direction de l'ONF étudiera attentivement la *Loi fédérale sur la responsabilité* nouvellement adoptée afin d'évaluer toutes les implications possibles pour l'organisation et développer un plan d'action pour répondre aux exigences du gouvernement du Canada et des citoyens canadiens en matière d'imputabilité.

**b) Renforcer la reddition de comptes, la gestion du risque, la gestion de ressources et la gouvernance.**

Afin de mesurer la performance de l'ensemble de ses activités, depuis deux ans, l'ONF a développé et continue de développer de nouveaux indicateurs de rendement pour évaluer sa performance au plan financier et son impact auprès de l'auditoire canadien. L'intégration des nouveaux indicateurs de rendement au processus décisionnel de l'ONF continuera au cours de l'année 2007-2008.

Le vérificateur interne de l'institution a élaboré un plan d'action détaillé pour mettre en œuvre la nouvelle politique de vérification interne du Conseil du Trésor qui est entrée en vigueur en avril 2006. Ce plan d'action doit être mis en œuvre intégralement au cours d'une période de trois ans. Plusieurs mesures pour renforcer la reddition de compte et sa gouvernance ont déjà été instituées et le plan d'action a été présenté au conseil d'administration et sera implanté tout au long des trois prochaines années.

Au cours de la prochaine période de planification, l'organisme public entend renforcer le comité de vérification indépendant du conseil d'administration. L'ONF a communiqué avec le bureau de la ministre son intention d'organiser des rencontres annuelles à huis clos entre la ministre et le comité de vérification sur la gestion du risque, les mécanismes de contrôle et le processus de vérification.

Un nouveau comité d'éthique et de gestion des risques vient d'être mis sur pied au sein de l'organisation. Le principal mandat du comité sera de rédiger une politique et une procédure détaillées relativement à l'éthique ainsi que de créer un processus clair et un cadre de responsabilisation bien défini afin de traiter les problèmes d'éthique et de gestion des risques recensés. L'Office entend adopter des pratiques exemplaires et maintenir une démarche proactive en matière d'éthique et de gestion des risques en ralliant tout le personnel à ce projet collectif.

Afin de contribuer à l'action renforcée du gouvernement pour protéger l'environnement, l'ONF, en collaboration avec le secteur privé, participe à une initiative pour développer un Code vert pour l'industrie cinématographique au Canada. Ce code volontaire prendra la forme d'une série de principes, suggestions et de lignes directrices pour les entreprises et organisations au Canada qui sont engagées dans la production audiovisuelle. Un tel Code vert permettrait au Canada de se positionner comme un leader dans le domaine de la protection environnementale pour l'industrie du cinéma et des médias puisque très peu de programmes environnementaux pour ce secteur d'activité existent à l'échelle internationale. Le développement de ce Code vert serait une solution pratique et axée sur les résultats visant à réduire la pollution causée par l'industrie du cinéma.

De plus, l'ONF est présentement en train d'évaluer le cadre de gouvernance de cette institution publique. En effet, d'ici la fin de juillet 2007, le mandat de cinq membres du conseil d'administration viendra à son terme, laissant seulement un membre ex-officio et un membre dont le mandat se terminera le 17 novembre prochain. Comme cette situation pourrait compromettre la bonne gouvernance de l'Office pour l'année 2007-2008, le précédent commissaire a fait part de ses préoccupations au bureau de la ministre du Patrimoine canadien en septembre dernier. L'ONF attend la direction de Patrimoine canadien pour mettre en œuvre les mesures que le ministère jugera appropriées pour corriger de façon permanente le problème de renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

***Nous souhaitons obtenir les résultats suivants :***

L'ONF a su, tout au long de son histoire, susciter l'admiration et la fierté des Canadiens et des Canadiennes. Il entend maintenir la relation de confiance qu'il a forgée avec les citoyens des quatre coins du pays et préserver la réputation d'intégrité et de rigueur intellectuelle qui a fait la réputation de l'institution culturelle ici et à travers le monde.

L'ONF utilisera les fonds publics avec diligence en respectant les plus hauts standards de transparence, de bonne gouvernance et d'imputabilité. Il s'assurera d'optimiser la valeur de ses activités pour les Canadiens et les Canadiennes et d'assister, par son accent constant pour une plus grande imputabilité, le gouvernement du Canada à rétablir la confiance des Canadiens et Canadiennes pour les institutions gouvernementales du pays.

### 3.3 Tableaux

#### RPP 2007-2008

<b>Tableau</b>	<b>Titre</b>	<b>Inclus / sans objet</b>
Tableau 1	Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein	inclus
Tableau 2	Postes votés et législatifs	inclus
Tableau 3	Services reçus à titre gracieux	sans objet
Tableau 4	Sommaire des dépenses en capital par activité de programme	inclus
Tableau 5	Prêts, dotations en capital et avances (non budgétaires)	sans objet
Tableau 6	Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles	inclus
Tableau 7	Fonds renouvelable	inclus
Tableau 8	Besoins de ressources par direction ou secteur	sans objet
Tableau 9	Frais d'utilisation	sans objet
Tableau 10	Plan de réglementation du ministère	sans objet
Tableau 11	Renseignements sur les dépenses de projets	sans objet
Tableau 12	Rapport d'étape sur les grands projets de l'État	sans objet
Tableau 13	Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	inclus
Tableau 14	Fondations (subventions conditionnelles)	sans objet
Tableau 15	Diversification des modes de prestation des services	sans objet
Tableau 16	Initiatives horizontales	sans objet
Tableau 17	Vérifications et évaluations	inclus
Tableau 18	Stratégie de développement durable	sans objet

**Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère et équivalents temps plein**

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2006-2007	<b>Dépenses prévues 2007-2008</b>	Dépenses prévues 2008-2009	Dépenses prévues 2009-2010
Budgétaire du Budget principal des dépenses*	73 374	<b>75 569</b>	73 281	73 281
<i>Moins</i> : Revenus disponibles	8 535	<b>8 293</b>	8 293	8 293
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	64 839	<b>67 276</b>	64 988	64 988
<b>Mandat spécial de la gouverneure générale</b>				
Plus : Report du budget de fonctionnement	3 404			
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)	420			
Fonds Mémoire	2 470			
Moins : Économies anticipées sur les achats**	(190)			
Crédit 10 du Conseil du Trésor				
Vérification interne	156			
Crédit 15 du Conseil du Trésor				
Ajustement convention collective	153			
Total partiel	6 413			
Dépenses prévues nettes	71 252	<b>67 276</b>	64 988	64 988
<i>Plus</i> : Coût des services reçus à titre gracieux	0	<b>0</b>	0	0
Coût net du programme	71 252	<b>67 276</b>	64 988	64 988
Équivalents temps plein	498	<b>498</b>	498	498

\* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice courant.

\*\* Cette proposition de réduction dans les prévisions de dépenses reliées à des économies dans les achats découle des annonces du Budget 2005

## Tableau 2 : Postes votés et législatifs

(en milliers de dollars)

2007-2008			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal actuel	Budget précédent
60	Office national du film - Dépenses de fonctionnement	67 276	64 839

Rapprochement	Budget précédent 2006-2007	64 839
Plus:	Ajustement des conventions collectives et Régime d'avantages sociaux des employés	149
	Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO)	320
	Vérification interne	158
	Fonds Mémoire	1 810
		67 276

**Tableau 4 : Sommaire des dépenses en capital par activité de programme**

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2006-2007	<b>Dépenses prévues 2007-2008</b>	Dépenses prévues 2008-2009	Dépenses prévues 2009-2010
Production d'œuvres audiovisuelles	50 914	<b>47 572</b>	47 172	47 172
Distribution d'œuvres audiovisuelles	2 392	<b>2 416</b>	2 398	2 398
Accès aux œuvres audiovisuelles et développement des réseaux	14 289	<b>13 628</b>	11 768	11 768
Services de recherche et de conseil	3 657	<b>3 660</b>	3 650	3 650
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>71 252</b>	<b>67 276</b>	<b>64 988</b>	<b>64 988</b>

**Tableau 6 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles par activité de programme**

**Revenus disponibles**

	Prévisions de revenus 2006-2007	<b>Revenus prévus 2007-2008</b>	Revenus prévus 2008-2009	Revenus prévus 2009-2010
Production d'œuvres audiovisuelles	2 279	<b>2 133</b>	2 133	2 133
Distribution d'œuvres audiovisuelles	5 847	<b>5 811</b>	5 811	5 811
Accès aux œuvres audiovisuelles et développement des réseaux	226	<b>177</b>	177	177
Services de recherche et de conseil	183	<b>172</b>	172	172
<b>Total des revenus disponibles</b>	8 535	<b>8 293</b>	8 293	8 293



**Tableau 7 : Fonds renouvelable**

	Prévisions 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009	Dépenses prévues 2009-2010
<b>Actif</b>				
Encaisse	200	<b>200</b>	200	200
Comptes créditeurs	4 125	<b>4 125</b>	4 125	4 125
Stocks	500	<b>500</b>	500	500
Frais payés d'avance	1 000	<b>1 000</b>	1 000	1 000
Équipement (valeur nette)	10 000	<b>10 000</b>	10 000	10 000
	15 825	<b>15 825</b>	15 825	15 825
<b>Passif</b>				
Comptes débiteurs	2 000	<b>2 000</b>	2 000	2 000
<b>Avoir du Canada</b>	13 825	<b>13 825</b>	13 825	13 825

**État de l'évolution de la situation financière**

<b>Autorisations au 1<sup>er</sup> avril 2007</b>	15 000
Réduction :	
Solde prévu au 1 <sup>er</sup> avril 2007	13 825
Total des prévisions (besoins de trésorerie nets)	
Exploitation	71 252
Crédit accordé dans le présent budget des dépenses	(71 252)
Modifications du fonds de roulement	0
Augmentation de la valeur nette des immobilisations	<u>0</u>
Solde prévu au 31 mars 2008	13 825
<b>Autorisations non utilisées au 31 mars 2008</b>	<b>1 175</b>

**Tableau 13 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Subventions				
<i>Subventions pour appuyer et promouvoir la cinématographie canadienne</i>	10	<b>10</b>	10	10
Contributions				
<i>Contributions pour appuyer et promouvoir la cinématographie canadienne</i>	240	<b>240</b>	240	240
<b>Total</b>	250	<b>250</b>	250	250

**Tableau 17 : Vérifications et évaluations internes achevées et à venir (trois prochains exercices)**

1. Nom de la vérification/l'évaluation interne	2. Type de vérification/d'évaluation	3. État	4. Date d'achèvement prévue	5. Lien électronique au rapport
A) Vérification des activités de gestion des renseignements personnels	A) Conformité à une loi et règlements	A) Achevé		sans objet
B) Activités de coproduction internationale – <i>Game Over : Kasparov and the machine</i>	B) Programme de production internationale	B) Achevé		sans objet
C) Gestion de la collection de films de l'ONF	C) Programme de protection de la collection	C) En cours	C) Mars 2007	sans objet
D) Sécurité du système PeopleSoft	D) Sécurité du système opérationnel	D) En préparation	D) Juin 2007	sans objet
E) Gestion de la sécurité des technologies de l'information	E) Sécurité informatique	E) En cours	E) Septembre 2007	sans objet
<p><b>6. Lien électronique aux plans de vérification et d'évaluation internes :</b></p>				

## **SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT**

## **LOI APPLIQUÉE PAR LE PORTEFEUILLE**

*Loi sur le cinéma*, S.R.C.1985, ch. N-8.

(La dernière modification est entrée en vigueur en 2003.)

## **BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM**

Siège social : Ottawa

Bureau central : Montréal

Distribution au Canada

- CinéRobothèque – Montréal
- Médiathèque – Toronto
- Centre des appels (1 800 267-7710)
- Site Web ([www.onf.ca](http://www.onf.ca))

Distribution à l'étranger

- États-Unis (New York)
- Europe (Paris)

Centres de production anglaise

- Edmonton
- Halifax
- Montréal
- Toronto
- Vancouver
- Winnipeg

Centres de production française

- Moncton
- Montréal
- Toronto
- Québec

## **LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES POUR LE RPP**

Maryse Charbonneau  
Directrice, Administration  
(514) 283-9050  
[m.charbonneau@onf.ca](mailto:m.charbonneau@onf.ca)

Deborah Drisdell  
Directrice, Planification stratégique et Relations gouvernementales  
(514) 283-3242  
[d.drisdell@onf.ca](mailto:d.drisdell@onf.ca)